



AUTOSAISINE

« Comment repenser le développement des zones
à faible densité de peuplement : l'exemple du Châtillonnais »

AVIS

présenté par

Jacky DUPAQUIER

Président de la Commission n° 1

« *Aménagement des territoires – agriculture* »

SEANCE PLENIERE DU 16 AVRIL 2002

*« Il n'y a pas de territoires sans avenir,
il n'y a que des territoires sans projet »*

(Devise du Pays Centre-Ouest Bretagne)

SOMMAIRE

Avant-propos.....	p. 3
Contexte de l'autosaisine.....	p. 3
Champ de l'autosaisine.....	p. 3
Liste des personnes auditionnées.....	p. 5
Introduction.....	p. 7
1° Les densités de population en Bourgogne : des moyennes trompeuses.....	p. 7
2° Les spécificités du Châtillonnais.....	p. 10
Chapitre 1 – Principales données démographiques et économiques du Châtillonnais.....	p. 13
1° Eléments de démographie.....	p. 13
2° Population active et principales données économiques.....	p. 15
Chapitre 2 – L'aménagement du territoire à l'épreuve du monde rural.....	p. 20
1° Développer et renforcer la coopération des territoires.....	p. 20
a) Un Pays qui s'affirme.....	p. 20
b) Une intercommunalité à relancer.....	p. 21
➤ Les propositions du CESR.....	p. 22
2° Redéfinir et adapter l'offre de services à la population.....	p. 24
a) Une offre de services insuffisante et peu adaptée aux exigences du milieu rural.....	p. 24
b) Les services publics, soutiens indispensables du développement.....	p. 26
➤ Les propositions du CESR.....	p. 30
Chapitre 3 – Valoriser l'existant et développer de nouvelles activités.....	p. 32
1° Développer la valorisation des ressources reines : le bois et la pierre.....	p. 32
a) Un territoire recouvert aux deux-tiers par la forêt.....	p. 32
b) Une pierre réputée depuis le XIII ^{ème} siècle.....	p. 34
➤ Les propositions du CESR.....	p. 36

2° Aménager la mise en valeur des productions locales : l'agriculture et la viticulture.....	p. 38
a) L'agriculture châillonnaise : état des lieux et perspectives.....	p. 38
b) La relance de la viticulture.....	p. 39
c) Les formations agricoles.....	p. 39
➤ Les propositions du CESR.....	p. 41
3° Renforcer et encourager les pistes de développement complémentaires : le tourisme et l'environnement.....	p. 43
a) Une activité touristique « à l'état brut ».....	p. 43
b) Un potentiel culturel à développer.....	p. 44
c) Miser sur les ressources naturelles.....	p. 44
➤ Les propositions du CESR.....	p. 46
Conclusion.....	p. 47
Annexes.....	p. 51

Avant-propos

Contexte de l'autosaisine

Les dernières données du recensement général de la population ont une nouvelle fois mis en évidence la subsistance de disparités de développement sur le territoire régional. Au titre des facteurs possibles d'explication de cette situation, la composante démographique doit naturellement être prise en compte. Différents foyers régionaux à faible densité de population peuvent ainsi être clairement identifiés.

Parmi eux, le Châtillonnais avec une moyenne de 12 habitants¹ au km² présente la particularité de devoir faire face à deux phénomènes qui amplifient le mécanisme de désertification le caractérisant : la concentration urbaine d'une part, autour d'une ville centre, Châtillon-sur-Seine, et le vieillissement endémique de la population qui touche par ailleurs largement le territoire régional.

Le SRADT a défini la recherche de cohésion, d'équilibre et de solidarité, comme un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire de la Bourgogne. Il souligne également que « les jeux spontanés des mouvements d'urbanisation, des mouvements des établissements, des flux économiques ne créent pas automatiquement des territoires équilibrés et harmonieux. La stagnation ou le développement économique ne produisent pas toujours de la cohésion sociale et territoriale. L'absence de cohésion est source de tensions, de conflits et de dysfonctionnements »².

D'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques volontaristes et dynamiques visant à corriger la réduction des inégalités de développement. Ce besoin est tout particulièrement fondamental dans le cas du Châtillonnais. Zone trop à l'écart des axes et des aires d'influence, celui-ci ne peut compter au premier chef que sur un développement endogène, soutenu par des politiques spécifiques d'aides. C'est donc d'abord vers la mise en œuvre de moyens permettant de valoriser l'existant qu'il convient de se tourner.

Champ de l'autosaisine

La mise en place des pays, au sens de la LOADDT du 25 juin 1999, constitue de manière évidente une chance pour le développement des territoires. Le Châtillonnais a sans conteste intégré cette dimension et l'état d'avancement de sa constitution en pays est bien le signe d'une volonté de répondre aux difficultés qu'il rencontre.

Toutefois, cette seule perspective ne saurait suffire en l'état actuel des choses pour répondre aux défis qui se présentent aujourd'hui à lui. On peut d'ores et déjà souligner qu'en dépit de ses faiblesses certaines, ce territoire peut également compter sur des atouts précieux qui constituent autant de pôles

¹ La moyenne de la Côte d'Or se situant à 58 habitants au km² (Source : INSEE).

² Région de Bourgogne. SRADT. 30 juin 1999. p. 73.

d'attractivité qu'il convient de mettre en valeur. On sait par exemple combien la forêt et le bois ont toujours été des éléments moteurs pour cette région. De même, le CESR a démontré il y a quelques mois toute l'importance de la filière pierre du Châtillonnais³. D'autres secteurs méritent également une attention particulière comme l'agriculture et la viticulture, l'industrie, les services de proximité, le tourisme.

L'objectif de cette autosaisine tend donc à identifier les potentialités que recèlent ces différents pôles, mais aussi les faiblesses qui pèsent sur leur bon développement, et à dégager les pistes possibles de valorisation de ces pôles professionnels au regard de leur répartition géographique. A cet égard, la coordination et l'harmonisation des politiques publiques sont des objectifs à atteindre pour parvenir pleinement à la mise en place d'une politique cohérente et efficace d'aménagement du territoire.

³ CES de Bourgogne. *La filière pierre en Bourgogne*. 16 février 2001. Rapporteur : Pierre FEUILLEE.

Liste des personnes auditionnées

Jean-Claude ALLET, directeur de l'Établissement public d'enseignement agricole « La Barotte » à Châtillon-sur-Seine

Philippe ALIBERT, directeur de la Maison familiale rurale de Baigneux-les-Juifs

Jean-Claude AMIZET, président du conseil de développement du Syndicat mixte du Pays Châtillonnais

Hubert BRIGAND, maire de Châtillon-sur-Seine, conseiller général

Alain BURILLE, animateur économique-Châtillonnais - Chambre de métiers de la Côte d'Or

Dominique CHAMBRETTE, président de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or

Philippe CHARDON, maire de Montigny-sur-Aube, conseiller général

Maurice CHIFFON, maire de Cerilly, vice-président du Conseil régional

Denis D'HERBOMEZ, responsable du groupe développement économique - Conseil de développement du Pays du Châtillonnais

Henri de FONTENAY, directeur des ressources humaines à la Société des Carrières d'Étrochey à Châtillon-sur-Seine

Michel FOSSEPREZ, président de la coopérative « 110 Bourgogne », président de « in vivo » (Union nationale des coopératives agricoles)

Christian GIRARD, animateur économique de l'Auxois/Morvan à la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon

Roger GROSMARE, secrétaire général du Centre de gestion et d'économie rurale à Dijon

Henri JULIEN, président du Syndicat mixte du Pays Châtillonnais, conseiller général

François MATRAT, responsable du groupe agriculture - Conseil de développement du Pays du Châtillonnais

Jean NAUDET, entreprise Pépinières Naudet

Jean-Paul NORET, maire de Laignes, conseiller général

Mathilde PINTO, chargée de missions, service aménagement du territoire-environnement au Conseil régional

Roland RAVERAT, administrateur de la coopérative céréalière « 110 Bourgogne »

Arnaud ROCHOT, délégué général d'APROVALBOIS

Catherine SADON, consultante, Cabinet Laurent Consultants

François SCANDOLA, PDG de la SA Scandola et président de l'Association « Pierre de Bourgogne »

Jean-François SORNEIN, directeur du CEA Valduc

Delphine STILL, chargée d'analyse stratégique à la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon

Thierry THEVENIN, chargé de la communication et des affaires publiques, CEA de Valduc

Christian VANNESTE, animateur économique du Châtillonnais à la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon

Eric VAUX, animateur de la Maison de la Forêt de Leuglay

Claude VINOT, maire de Recey-sur-Ource, conseiller général

Le CESR tient également à remercier Matthieu PERROT, étudiant en maîtrise d'AES mention « administration et gestion territoriale », pour l'importante contribution qu'il a apporté à cette étude à l'occasion de son stage.

INTRODUCTION

1° Les densités de population en Bourgogne : des moyennes trompeuses

Dans sa communication du 26 septembre 2001 sur « les mouvements de population en Bourgogne »⁴, le CESR a réaffirmé combien les données issues des différents recensements de la population sont pour lui une source indispensable au soutien de ses travaux. Leur examen attentif permet de dégager des tendances passées et/ou actuelles, les grandes évolutions annonciatrices des changements de demain.

Ces données doivent cependant être maniées avec prudence afin d'éviter toute conclusion hâtive et tout jugement définitif. Considérées à l'échelle régionale, voire même départementale, elles ne peuvent qu'être nécessairement générales et ne pas refléter pleinement des disparités et des spécificités attachées à telle ou telle zone⁵. Le poids de l'agglomération dijonnaise, par exemple, ne permet sans doute pas d'apprécier à sa juste mesure la réalité démographique du département de la Côte d'Or. En son sein même, cette agglomération qui se caractérise par une croissance démographique connaît des évolutions contrastées⁶.

Avec 1 610 067 habitants au dernier recensement général de la population (16^{ème} rang national) et une étendue de 31 582 km² (5^{ème} rang national), la Bourgogne apparaît comme l'une des régions françaises les moins densément peuplées. Avec une moyenne de 51 ha/km², elle se situe ainsi au niveau de la moitié de la densité nationale. Pourtant, comme le souligne pertinemment l'Encyclopédie Bonneton, les moyennes sont trompeuses, « car elles cachent de vigoureux contrastes entre des espaces vides et d'autres pleins, des espaces déclinants et d'autres dynamiques »⁷. De même, les divergences observées entre les départements masquent parfois les forts contrastes qui subsistent à l'intérieur même de ceux-ci. Entre autres éléments, les écarts de densité de population doivent être pris en considération.

La situation particulière de la Bourgogne nous y invite. La région se situe en effet sur l'axe « Charleville-Mézières/Bagnères-de-Bigorre » que la DATAR a pu qualifier de « diagonale aride »⁸, notion visant à qualifier un ensemble de territoires que le déclin des activités traditionnelles vide peu à peu de ses habitants.

Entre 1982 et 1999, ce sont ainsi huit régions françaises qui ont été particulièrement affectées par cette tendance. Sur les 34 départements concernés, celui de Saône-et-Loire paraît bien être le plus touché avec une perte de 30 000 habitants entre les deux recensements. Il enregistre ainsi la plus forte dépression de la diagonale. Entre autres facteurs d'explication, la faillite de la Société Creusot-Loire en 1984 a certainement joué un rôle non négligeable. La mise en place d'une politique de

⁴ *Les mouvements de population en Bourgogne : évolutions et perspectives. Etude prospective régionale au regard des données du recensement général de la population de 1999.* 26 septembre 2001. Rapporteur : Emmanuel ROUARD.

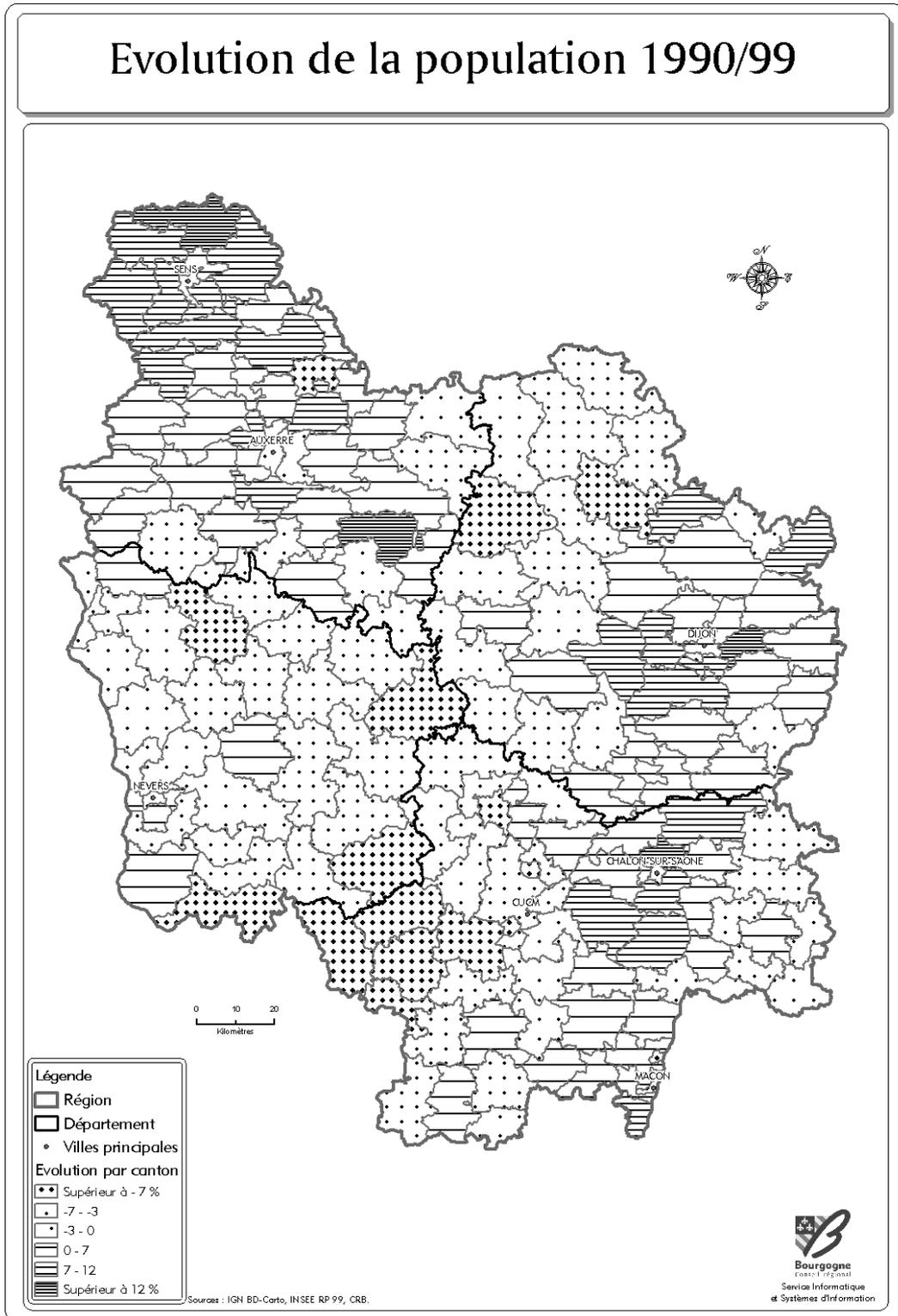
⁵ C'est ainsi, par exemple, que dans sa communication précitée du 26 septembre 2001, le CESR rappelait que la prise en compte du taux de densité de la région peut s'apprécier en comparaison de la situation nationale (pour la région, 51 ha/km² contre 108 ha/km² pour la France métropolitaine), mais qu'il peut également s'avérer pertinent de le rapporter aux résultats de la France métropolitaine hors Ile-de-France, eu égard à l'importance de cette région en terme de population (dans ce cas, le rapport s'établit à 51 ha/km² contre 89).

⁶ Voir par exemple : *La communauté de l'agglomération dijonnaise : une zone de croissance démographique.* INSEE, Dimensions Bourgogne, n° 71, mai 2000.

⁷ Encyclopédies Bonneton. *Bourgogne.* Octobre 2001. p. 272.

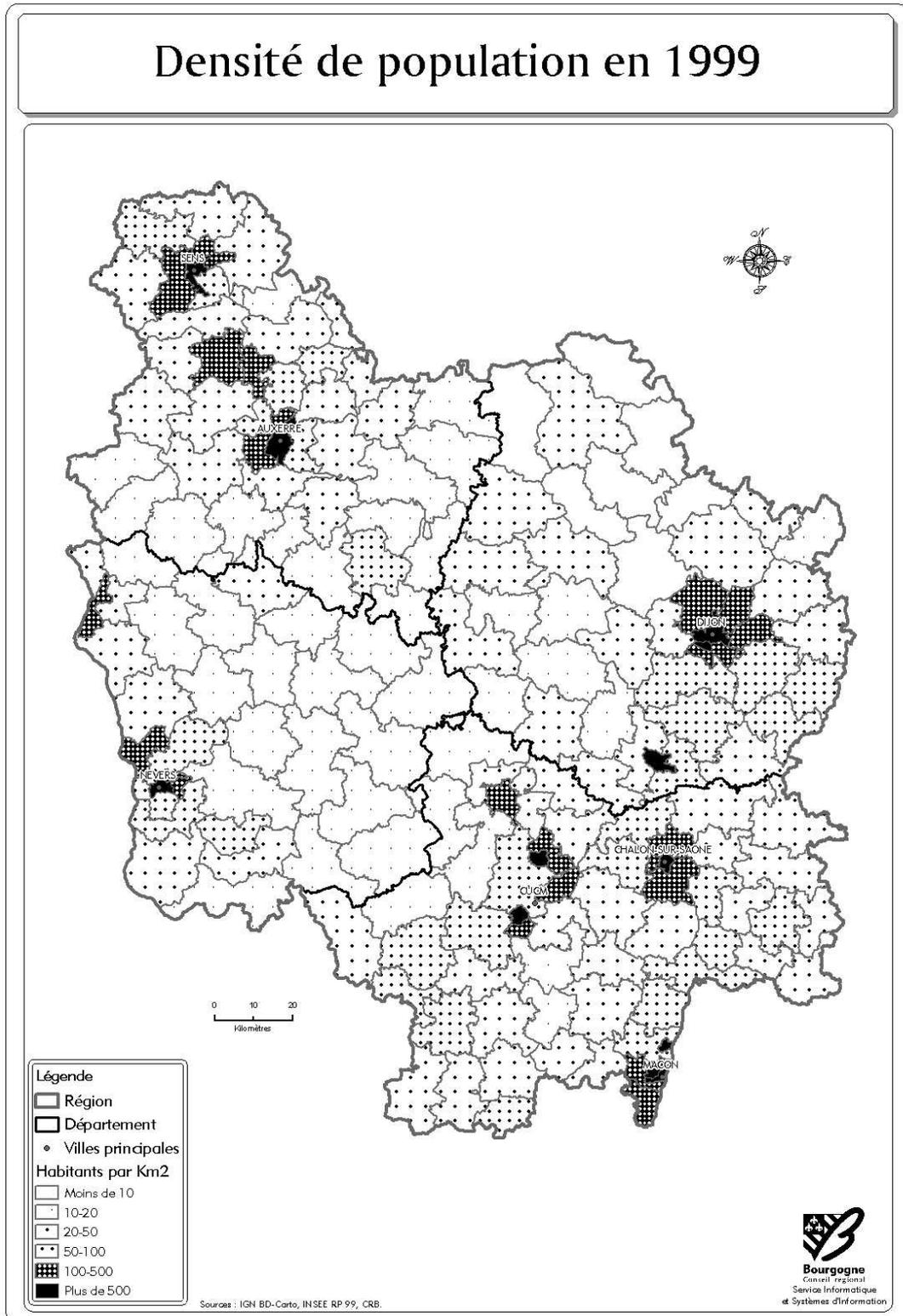
⁸ Cette appellation est aujourd'hui contestée. Les évolutions constatées depuis le dernier recensement de 1999 conduisent certains chercheurs à lui préférer celle de « zone à découvrir » (cf. *La population est en déclin dans dix-sept départements.* Le Monde, 9 février 2002).

restructuration industrielle et de reconversion n'a semble-t-il pas suffi à enrayer le phénomène. Les projections démographiques, établies par l'INSEE à l'horizon de 2030, ne laissent pas par ailleurs augurer d'amélioration⁹. Le département de Saône-et-Loire pourrait ainsi perdre en moyenne 0,46 % de ses habitants par an. Cette baisse serait particulièrement importante pour les moins de 50 ans. En parallèle, seules les tranches d'âge les plus élevées continueraient à gagner des habitants.



⁹ Projection tendancielle de la population bourguignonne pour 2030. INSEE, Dimensions Bourgogne, n° 90, février 2002.

L'exemple de la Saône-et-Loire paraît être particulièrement significatif de cette tendance à la baisse de la population et à l'accroissement du vieillissement. Il ne doit toutefois pas conduire l'observateur à perdre de vue l'existence d'autres zones présentant une situation proche ou similaire. Prise dans son ensemble, la carte des densités de population laisse ainsi apparaître un vaste vide qui va du Châtillonnais au Morvan et au Charolais-Brionnais.



Cette situation conduit naturellement à envisager les répercussions qu'elle entraîne sur l'aménagement du territoire. Cette « diagonale du vide » qui traverse la Bourgogne, vide urbain, autoroutier et ferroviaire, s'accompagnant d'un vide humain, il convient donc de se pencher sur l'avenir même des services et des infrastructures dans ces zones. Plus largement, c'est aussi en termes d'emplois et de développement économique que l'on doit aborder cette problématique.

Ces zones bénéficiant ou ayant bénéficié du soutien d'interventions régionale, étatique, européenne (prime d'aménagement du territoire, PRDC, zone d'intervention européenne Objectif 2 et Objectif 5b...), il devient légitime de s'interroger en parallèle sur la pertinence même de ces aides, non pas tant en ce qui concerne leur raison d'être que leur capacité à répondre avec justesse aux besoins spécifiques des territoires concernés. En définitive, c'est bien de l'adaptation des différentes politiques d'aménagement du territoire qu'il s'agit.

Le CESR n'ambitionne évidemment pas de répondre à l'ensemble des problèmes et questions ainsi posés. Une telle entreprise serait certainement bien téméraire et à tout le moins orgueilleuse. Plus modestement, l'assemblée socioéconomique régionale a souhaité, d'une part, délimiter son champ d'étude sur le plan géographique et, d'autre part, porter ses investigations sur certains points précis afin de dégager quelques pistes de réflexions. Avec ces dernières, elle espère pouvoir contribuer à alimenter les travaux menés à ce jour par l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à l'aménagement du territoire, Etat, Région, Départements, Chambres consulaires notamment.

2° Les spécificités du Châtillonnais

Le Châtillonnais doit faire face à « la spirale de la dépopulation »¹⁰. Il ne se distingue guère sur ce point des autres zones régionales précitées. Toutefois, ce territoire se trouve dans une situation particulière qui justifie que l'on se penche tout particulièrement sur lui. Il tend en effet à cumuler plusieurs handicaps qui, s'ajoutant à la baisse démographique, tendent à le fragiliser d'autant plus :

↳ en premier lieu, et comme l'avant-propos l'a souligné, deux phénomènes accentuent la désertification qui frappe le Châtillonnais : la concentration urbaine, autour d'une ville centre, Châtillon-sur-Seine, et le vieillissement marqué de la population¹¹ ;

↳ ensuite, ce territoire doit composer avec un enclavement qui contribue à accentuer ses difficultés sur le plan du développement économique. Plusieurs voies de communication importantes passent en effet à proximité, sans qu'aucune pourtant ne le desserve directement : autoroutes A 5, A 6 et A 31 et ligne TGV Dijon-Paris. Il doit par ailleurs faire face à sa situation géographique qui le place aux frontières de la Bourgogne : comme le souligne une étude menée récemment par la Préfecture de la Côte d'Or, « le Châtillonnais développe peu de relations avec le reste du département de la Côte d'Or (...) dont il est assez différent ; excepté avec l'Auxois et Montbard (gare TGV). A l'inverse, ce territoire est dans le même schéma de développement que ses voisins de l'Aube, de l'Yonne (Tonnerrois) et de la Haute-Marne »¹² ;

¹⁰ Catherine SADON. *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Diagnostic territorial établi pour le Syndicat mixte du Pays Châtillonnais par le Cabinet Laurent consultants. 16 mai 2001.

¹¹ Voir annexe 1.

¹² Préfecture de la Côte d'Or. *Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Octobre 2001. p. 21

↳ enfin, le Châtillonnais souffre également d'un déficit certain en terme d'image et de communication¹³. Si d'une manière générale on peut relever « une fierté d'appartenir au Châtillonnais »¹⁴, il demeure qu'une part importante de la population reste peu encline à se tourner vers l'extérieur. Ce constat, le CESR a pu le faire à l'occasion des auditions auxquelles il a procédé. Plusieurs intervenants ont souligné, parfois sans concession, que le Châtillonnais souffrait de ses habitants. En tout état de cause, et quelle que soit la portée d'un tel jugement, force est de constater que la littérature spécialisée sur l'histoire et la géographie du Châtillonnais se concentre plus volontiers sur les faiblesses de ce territoire que sur ses atouts qui, on le soulignera plus loin, sont pourtant nombreux.



On peut se demander si parmi les zones de revitalisation rurale, « le Châtillonnais constitue un profil type ou un cas extrême »¹⁵. En tout état de cause, ce territoire fait incontestablement partie des cinq zones d'emploi qui doivent faire face à une crise majeure. Il est même permis de penser que le Châtillonnais « constitue avec l'Autunois-Morvan-Creusotin-Moncellien, l'un des deux territoires de Bourgogne les plus menacés »¹⁶.

D'aucuns n'hésitent pas à penser que « le seul espoir réside dans la poursuite de la mise en valeur du patrimoine culturel et dans le développement du tourisme et des activités de loisirs »¹⁷. Le Châtillonnais n'aurait-il donc d'attrait que pour ses vestiges historiques et son environnement ? A l'issue de ses travaux, le CESR ne le pense pas. Si l'un et l'autre, on le verra, peuvent sans doute constituer des éléments importants dans le développement de ce territoire, ils ne sauraient pourtant être considérés comme une fin en soi. A tout le moins, est-il nécessaire de les associer à d'autres pistes. Au final, le CESR a donc voulu mettre en avant trois pôles qui lui semblent bien contenir des facteurs de développement indispensables pour ce territoire :

↳ le premier peut s'appuyer sur deux ressources naturelles majeures du Châtillonnais : le bois et la pierre ;

↳ le second regroupe les activités agricoles et viticoles ;

↳ le troisième enfin a déjà été évoqué : l'environnement et son potentiel de développement en terme touristique.

¹³ Situation ancienne si l'on en juge par la littérature consacrée à cette zone. Ainsi, en 1892, un auteur précisait que « l'arrondissement de Châtillon est peut-être moins intéressant à visiter que les autres arrondissements de la Côte d'Or ; les gros bourgs y sont rares, et cependant l'archéologue et le touriste y trouveront encore leur compte » (Noël GARNIER. La Côte d'Or. Editions du Bastion, 1892. p. 333).

¹⁴ Catherine SADON. *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 69.

¹⁵ *ibid.* p. 24.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Michel BELOTTE. *Histoire de Châtillon-sur-Seine des origines à nos jours*. Dijon, 1997. p. 275.

➤ A ce stade, le CESR entend souligner que seule une stratégie globale de développement, comprise dans une logique durable, pourra permettre d'enrayer la tendance actuelle. Les spécificités du Châtillonnais et les handicaps lourds qui pèsent sur son développement empêchent assurément de reproduire dans cette zone des solutions qui ont pu s'avérer être efficaces ailleurs. Le CESR partage pleinement l'idée avancée par la Préfecture de la Côte d'Or et selon laquelle « il s'agit d'identifier et de faire vivre un projet original et innovant adapté aux spécificités, aux atouts mais aussi aux faiblesses du pays »¹⁸. En outre, seule une mobilisation de tous les acteurs concernés (Etat, Région, Département, cantons, communes, socioprofessionnels...), engagés dans une démarche complémentaire et cohérente, pourra permettre de rendre son attractivité au Châtillonnais.

Avant d'examiner les pistes de développement que le CESR a souhaité mettre en avant dans cette étude, quelques grands indicateurs démographiques et économiques relatifs au Châtillonnais seront rappelés.

¹⁸ Préfecture de la Côte d'Or. *Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. p. 5.

CHAPITRE 1 - PRINCIPALES DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHÂTILLONNAIS

Pour les besoins de son étude, le CESR a dû préalablement définir un périmètre géographique pertinent lui permettant de délimiter les frontières du territoire du Châtillonnais. Pour ce faire, il a choisi de retenir les limites reconnues aujourd'hui par les géographes et les économistes et correspondant aux 6 cantons de l'ancien arrondissement de Châtillon (1800-1926). Ce périmètre est aujourd'hui celui du Pays Châtillonnais¹⁹, au sens de la LOADDT du 25 juin 1999, porté par un Syndicat mixte constitué en 1977.

Cette zone recouvre une superficie d'un peu plus de 1 900 km² et comprend 113 communes réparties sur 6 cantons (Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube, Recey-sur-Ource). Elle comprend une ville centre, Châtillon-sur-Seine, et 5 bourgs secondaires.

Appartenant à la ceinture orientale du Bassin parisien, le Châtillonnais est un vaste plateau calcaire entrecoupé de nombreuses vallées. Près de 60 % du sol est recouvert par la forêt, celle-ci constituant un des éléments fondamentaux du développement de la région. De même, le Pays Châtillonnais dispose d'une autre ressource importante, l'eau. Il comprend ainsi, outre la Seine et l'Ource, de nombreuses rivières réputées pour leurs qualités piscicoles. On notera également que cette ressource a, jusqu'à présent, été relativement préservée des différentes pollutions.

Le Châtillonnais est bordé au sud-ouest par le Pays de l'Auxois, au sud-est par le Pays des 3 Rivières, au nord-ouest par le Tonnerrois, au nord-est par les départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

1° Eléments de démographie

Le Châtillonnais est une zone rurale fragilisée. On considère, en général, qu'il convient de rechercher les causes de cette situation dans la difficulté avec laquelle cette région a répondu aux défis de l'industrialisation et de la mécanisation de l'agriculture. L'importance des problèmes de reprises d'entreprises a débouché notamment sur des diminutions de l'emploi salarié, entraînant avec elles un exode massif. Ainsi, en un quart de siècle le Châtillonnais a perdu 17 % de sa population. Le phénomène est particulièrement inquiétant puisqu'il apparaît dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle : depuis 1851, le Châtillonnais a vu sa population diminuer de moitié.

Evolution démographique (1968-1999)

	1968	1975	1982	1990	1999	Evolution
Population sans doubles comptes	28 291	27 007	26 004	24 323	23 059	- 169 hab par an

Source : INSEE, RP 1999 (in : Préfecture de la Côte d'Or. Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. *Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit.).

Entre 1982 et 1990 la population a ainsi diminué de 7 % et entre 1990 et 1999 de 5 %. Si l'on peut noter une légère stabilisation de cette baisse, il convient toutefois de remarquer que dans le même temps, la population de la Côte d'Or a crû respectivement de 4 % et 3 %. Il importe également de

¹⁹ Dont le périmètre d'étude a été reconnu par arrêté préfectoral le 5 mars 2001.

resituer cette évolution dans le contexte régional qui se caractérise par une stagnation de la population²⁰.

Parallèlement, et à l'inverse de la Côte d'Or, le Châtillonnais enregistre un solde naturel et un solde migratoire déficitaires.

Soldes naturels par canton

Canton	Natalité (%)		Taux Mortalité (%)		Solde naturel Annuel (%)	
	82/90	90/99	82/90	90/99	82/90	90/99
Aignay-le-Duc	10,17	9,98	16,78	14,81	-0,66	-0,48
Baigneux-les-Juifs	10,72	11,23	14,01	13,11	-0,33	-0,19
Châtillon-sur-Seine	13,32	11,37	10,21	11,03	+0,31	+0,03
Laignes	9,36	9,64	15,24	15,96	-0,59	-0,63
Montigny-sur-Aube	10,42	8,68	16,11	15,42	-0,57	-0,67
Recey-sur-Ource	12,82	10,45	13,79	13,23	-0,10	-0,28

Source : INSEE (in : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 14).

Soldes migratoires par canton

Canton	Taux annuel – solde migratoire (%)	
	1982/1990	1990/1999
Aignay-le-Duc	-0,34	-0,71
Baigneux-les-Juifs	-0,86	-0,38
Châtillon-sur-Seine	-0,78	-0,75
Laignes	-0,70	+0,57
Montigny-sur-Aube	-0,59	+0,28
Recey-sur-Ource	-1,41	-0,20

Source : INSEE (in : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 14).

Cette faiblesse du nombre d'habitants rapporté à la surface du territoire conduit ainsi logiquement à enregistrer des densités de population parmi les plus faibles de la région. Le Châtillonnais est par ailleurs une des zones les moins densément peuplées au niveau national. Les conséquences en terme d'isolement des personnes sont importantes, l'essentiel de la population se concentrant le long des grands axes.

²⁰ Voir par exemple : CES de Bourgogne. *Les mouvements de population en Bourgogne : évolutions et perspectives. Etude prospective régionale au regard des données du recensement général de la population de 1999*. Op. cit.

Densités de population par canton

Canton	Nb de communes	Population	Superficie en km ²	Densité Hab/ km ²
Aignay-le-Duc	16	1 622	267	6
Baigneux-les-Juifs	15	1 604	221	7
Châtillon-sur-Seine	28	11 857	450	26
Laignes	21	3 328	366	9
Montigny-sur-Aube	16	2 470	307	8
Recey-sur-Ource	7	2 178	290	8
Châtillonnais	113	23 059	1 901	12

Source : INSEE (in : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 16).

Enfin, si l'on peut noter qu'il existe un bon équilibre en ce qui concerne la répartition par sexe (11 414 hommes/11 642 femmes), le Châtillonnais accuse en revanche un vieillissement marqué de sa population.

Répartition de la population par tranche d'âge (1999)

Tranche d'âge	Châtillonnais				Côte d'Or	
	Hommes		Femmes		Hommes	Femmes
0 à 19 ans	2 690	24 %	2 574	22 %	25 %	23 %
20 à 39 ans	2 733	24 %	2 594	22 %	30 %	29 %
40 à 59 ans	3 151	28 %	2 844	24 %	27 %	25 %
60 à 74 ans	1 941	17 %	2 089	18 %	12 %	14 %
75 ans et plus	899	8 %	1 541	13 %	6 %	10 %
Total	11 414	100 %	11 642	100 %	100 %	100 %

Source : INSEE (in : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Données statistiques*. Janvier 2001. p. 7).

Ce vieillissement s'avère particulièrement préoccupant, et ce d'autant plus pour les personnes vivant dans le rural isolé. Les difficultés de mobilité, accentuées par la faiblesse des infrastructures et la disparition de nombreux services, impliquent que soient mises en place des actions visant aussi bien à favoriser le maintien à domicile, qu'à développer les services de proximité²¹.

2° Population active et principales données économiques²²

Les effets conjugués du vieillissement de la population et des migrations vers des bassins d'emplois plus attractifs ont conduit à une diminution constante de la population active dans le Châtillonnais.

En ce qui concerne l'emploi, toutes les entreprises des secteurs industriels classiques (par exemple bois et pierre) sont confrontées à une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi (pénurie de main d'œuvre spécialisée et faiblesse de l'encadrement des techniciens ; formation locale insuffisante pour répondre aux besoins).

²¹ Sur ces questions, on pourra se reporter aux récents travaux du CES de Bourgogne. *Les emplois de proximité*. 16 février 2001. Rapporteur : Robert FORCE et CES de Bourgogne. *Les mouvements de population en Bourgogne : évolutions et perspectives. Etude prospective régionale au regard des données du recensement général de la population de 1999*. Op. cit.

²² Sources : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. ; CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Données statistiques*. Janvier 2001 ; Préfecture de la Côte d'Or. *Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. ; Dossier de candidature LEADER+ présenté par le Syndicat mixte du Pays Châtillonnais. Février 2002.

On notera également que la situation de l'emploi féminin est particulièrement préoccupante²³. La majeure partie de l'offre restant concentrée dans les secteurs employant traditionnellement du personnel masculin, les femmes ont peu de perspectives. Elles représentent près de 60 % des demandeurs d'emploi et 45 % des salariés à temps partiel.

Enfin, le phénomène de concentration de l'emploi à Châtillon-sur-Seine et Sainte-Colombe conduit à une raréfaction des activités dans le reste du territoire, ces dernières se limitant aux petits commerces de proximité (en voie de disparition d'ailleurs) et à quelques établissements.

Répartition de la population par sexe en 1999

	Châtillonnais		Côte d'Or
Hommes	5 445	57 %	53 %
Femmes	4 144	43 %	47 %
Total	9 589	100 %	100 %

Source : INSEE (in : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Données statistiques*. Janvier 2001. p. 8).

Taux d'activité en 1999

	Châtillonnais	Côte d'Or
Hommes	48 %	51 %
Femmes	36 %	41 %
Total	42 %	46 %

Source : INSEE (in : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Données statistiques*. Janvier 2001. p. 8).

Le Châtillonnais présente une situation singulière au regard du chômage. Ainsi, on constate qu'avec 6,1 % (toutes catégories confondues), la zone d'emploi de Châtillon-sur-Seine présente le taux le plus bas de Côte d'Or. De même le taux de chômage de longue durée est le plus faible du département (29,1 %). Mais, inversement, et comme souligné précédemment, le taux de chômage féminin atteint pour sa part des proportions inquiétantes. Il tend d'ailleurs à augmenter avec l'accroissement de la ruralité de la zone d'emploi concernée.

Situation contrastée en définitive que celle de l'emploi dans le Châtillonnais. Mais, comme le souligne le *Diagnostic du Pays Châtillonnais*²⁴, si les chiffres du chômage sont plutôt bons, à l'exception de ceux concernant les femmes, cela s'explique par l'exode de la population active locale vers des zones d'emploi plus dynamiques (agglomération dijonnaise par exemple).

Si l'on se penche à présent sur les secteurs d'activités, les constats suivants peuvent être faits :

↳ les secteurs traditionnels basés sur l'exploitation des ressources locales (pierre, bois notamment) peuvent compter sur l'importance de ces dernières et sur un savoir-faire local développé. Il reste que des actions spécifiques doivent être mises en œuvre afin de tirer tout le parti du potentiel économique qu'ils représentent²⁵ ;

²³ Sur cette problématique, et pour une étude au niveau régional, voir par exemple : CES de Bourgogne. *Femmes, formation, emploi*. 26 septembre 2001. Rapporteur : Mlle Dominique GALLET.

²⁴ *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 56.

²⁵ Voir infra : Chapitre 3.

↳ pays de tradition rurale, le Châtillonnais est une région où l'agriculture tient une place importante. Les mutations, qui ont touché ce secteur d'activité depuis plusieurs décennies, ont évidemment eu des répercussions sur le nombre d'exploitations (diminution de 50 % en 30 ans) et, parallèlement, sur l'augmentation de leur taille (avec une superficie moyenne de 154 ha contre 104 au niveau du département ; certaines exploitations atteignent même près de 800 ha). Cette activité est uniformément répartie sur le territoire. Les cultures (principalement céréalières) recouvrent près des 4/5^{ème} de la surface agricole et se situent sur les plateaux. L'élevage est principalement tourné vers la production laitière et se situe quant à lui dans les vallées. On remarquera également que sur le plan viticole le Châtillonnais est le premier producteur régional de Crémant. Enfin, si globalement l'agriculture châtilonnaise reste une production à faible valeur ajoutée, il faut souligner la modernité et la performance des fermes et l'importante mécanisation du travail ;

↳ tradition industrielle ancienne, la métallurgie parvient à se maintenir dans le Châtillonnais. Ce secteur est toutefois assez concentré. Plusieurs PMI subsistent autour de quelques grandes entreprises comme Crown Cork Compagny, Bourgogne Fonderie, Tréfileurope ;

↳ le secteur commercial est relativement touché par le contexte démographique défavorable et a perdu près de la moitié de ses effectifs entre 1982 et 1990. La faiblesse des services et commerces de proximité est importante, accentuée par une importante centralisation de l'offre sur Châtillon-sur-Seine ;

↳ l'artisanat connaît en revanche une embellie due à l'éloignement du territoire de grandes villes comme Dijon. Au 31 décembre 2000, la Chambre de métiers de la Côte d'Or a répertorié 391 entreprises dans le Châtillonnais, dont près de la moitié implantées à Châtillon-sur-Seine. 40 % de ces entreprises sont positionnées dans le secteur du BTP. Pour l'exercice 2000, 20 créations d'entreprises ont été enregistrées, 5 reprises et 3 transferts d'activité. L'artisanat occupe environ 918 personnes réparties dans les trois grandes filières : pierre, bois²⁶, métallurgie. On note aussi la bonne tenue de la filière viande qui connaît un regain d'activité dans la boucherie traditionnelle suite à la crise de l'ESB. Si le secteur de l'artisanat se porte donc plutôt bien²⁷, il reste cependant marqué par des difficultés en matière de reprise d'activités²⁸ ;

↳ enfin, le tourisme connaît un développement certain depuis quelques années, mais il reste faible en raison de l'atomisation de l'offre. Ce secteur souffre également du peu de structures d'accueil (hôtels, campings, et dans une moindre mesure, gîtes).

²⁶ Le Syndicat mixte prévoit de lancer très prochainement une étude précise sur la situation des entreprises et industries de la filière forêt-bois dans le Châtillonnais.

²⁷ On le constate par exemple tant par l'augmentation en 2001 de la fréquentation de la permanence et du pôle d'accueil « création d'entreprises » de la Chambre de métiers dans le Châtillonnais, que par le nombre important de dossiers ARDAB traités, signe d'un regain de l'investissement.

²⁸ Le Châtillonnais étant en zone PAT bénéficie d'aides à l'investissement mais pas pour les reprises, ce qui pose parfois des problèmes pour les transmissions d'activités.

Nombre d'emplois salariés par secteur et par canton

Canton	Industrie	Construction	Commerce	Services	Ensemble
Aignay-le-Duc	47	34	13	0	144
Baigneux-les-Juifs	97	44	28	51	220
Châtillon-sur-Seine	1 218	169	568	1 059	3 014
Laignes	90	50	68	67	275
Montigny-sur-Aube	119	40	23	39	221
Recey-sur-Ource	122	14	40	68	244
Châtillonnais	1 693	351	740	1 334	4 118
Pays Châtillonnais %	41,1 %	8,5 %	17,9 %	32,5 %	100 %

Source : Dossier de candidature LEADER+ présenté par le Syndicat mixte du Pays Châtillonnais. Février 2002. p. 3.

Etablissements ressortissants de la CCI de Dijon

Catégorie	Châtillonnais		Circonscription de la CCI de Dijon
	Nb d'établissements	%	%
Commerce	290	43 %	45 %
Industrie	199	30 %	19 %
Services	180	27 %	36 %
Total	669	100 %	100 %

Source : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Données statistiques.* Janvier 2001. p. 4.

Principaux employeurs industriels

Nom de l'établissement	Effectifs	Secteurs d'activités	Communes
CROWN CORK COMPAGNY FRANCE	240	FABRICATION D'EMBALLAGES METALLIQUES LEGRS	CHATILLON SUR SEINE
BRUGERE FERNAND	120	FABRICATION DE PANNEAUX DE BOIS	CHATILLON SUR SEINE
GMT	100	FABRICATION D'ELEMENTS POUR LE BATIMENT	VANVEY
STE GENERALE DES PIERRES & MARBRES DE BOURGOGNE	95	EXTRACTION DE PIERRES POUR LA CONSTRUCTION	NOD SUR SEINE
CARRIERES D'ETROCHEY	77	PRODUCTION DALLES ET RETEMENTS FACADES	ETROCHEY
TREFILEUROPE FRANCE	77	TRANSFORMATION DE L'ACIER	SAINTE COLOMBE SUR SEINE
BOURGOGNE FONDERIE	74	FONDERIE DE FONTE	CHATILLON SUR SEINE
NAUDET PEPINIERES	73	PEPINIERES	LEUGLAY

Source : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Données statistiques.* Janvier 2001. p. 5

La présence de quelques établissements comptant un effectif important ne doit pas masquer le fait que la majeure partie du tissu économique du Châtillonnais reste composée de petites entreprises. Ces dernières sont confrontées depuis quelques années à un vieillissement des chefs d'entreprises

entraînant une cessation d'activité. L'installation de jeunes repreneurs est parfois constatée, mais dans l'ensemble, c'est bien à un phénomène de concentration (particulièrement visible, on l'a vu, dans l'agriculture ou le secteur de la pierre) que doit faire face l'économie châillonnaise. Cette situation entraîne avec elle une série de conséquences sur les autres secteurs d'activités dont, notamment, la disparition d'activités commerciales ou de services dont l'existence dépend étroitement de la bonne santé des PME-PMI.

Dès lors, l'attractivité du territoire se trouve nécessairement affaiblie, faute pour les éventuels candidats à l'installation de pouvoir espérer trouver l'ensemble des services nécessaires au soutien de leur activité. On peut constater à cette occasion que les choses sont rendues d'autant plus difficiles que le Châtillonnais souffre également d'un parc logements locatifs très nettement insuffisant et qu'une partie de l'habitat ancien, inoccupé, tend à se dégrader. Par ailleurs, la faiblesse et, parfois, l'inadaptation des infrastructures, élément déterminant pour une entreprise cherchant à s'installer dans un territoire, accentuent le problème.

Enfin, et comme le souligne la Préfecture de la Côte d'Or dans son projet territorial de l'Etat, si la rétractation du tissu économique permet à certaines entreprises de se satisfaire de l'absence de concurrence ainsi générée, cette logique s'avère néanmoins fort peu compatible avec un objectif de développement durable du territoire²⁹.

²⁹ Préfecture de la Côte d'Or. *Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. p. 10.

CHAPITRE 2 – L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A L'EPREUVE DU MONDE RURAL

Les spécificités des zones rurales fragilisées impliquent nécessairement que la politique d'aménagement du territoire les concernant soit entendue de façon globale. Dès lors, tant en ce qui concerne les acteurs locaux que les services de l'Etat, il s'agit de rechercher autant que faire se peut, les moyens de parvenir à une meilleure coopération. Cette ambition passe d'abord par la concertation et le dialogue, en amont, afin de déterminer la réalité et l'étendue des besoins, mais également en aval pour pouvoir y répondre au mieux par la mise en place d'actions ciblées, pertinentes et s'inscrivant dans une logique durable.

1° Développer et renforcer la coopération des territoires

a) Un Pays qui s'affirme

La logique de développement durable qui sous-tend la politique des pays, renouvelée par la LOADDT du 25 juin 1999 dite « loi Voynet », trouve naturellement un champ d'application privilégié dans le Châtillonnais. Territoires de projets, les pays sont en effet l'occasion pour les acteurs impliqués dans leur mise en place de mettre en commun leurs aspirations et d'affirmer leur volonté de développement.

Le Châtillonnais a semble-t-il bien intégré cette dimension et les potentialités qui en résultent. C'est pourquoi il s'est engagé très tôt dans cette démarche, facilitée il est vrai par l'existence depuis 1977 d'un Syndicat mixte regroupant 6 SIVOM, correspondant aux 6 cantons et aux 113 communes qui constituent ce territoire, qui a pu apporter un soutien technique et logistique indispensable aux nouvelles structures. Dès 1978 un « contrat de pays » fut mis en œuvre, renouvelé en 1982, et remplacé en 1989 par une charte intercommunale. Différentes actions ont pu alors être engagées, comme par exemple la réalisation de l'usine d'incinération du pays Châtillonnais ou encore la promotion du tourisme et de l'animation et l'aide au secteur agricole. Le rôle de relais joué par le Syndicat de pays entre les communes et la région a également permis, à partir de 1990, de mener à bien un PRDC (Programme régional de développement concerté).

La mise en place du Pays Châtillonnais est pour l'heure relativement bien avancée, la convention d'objectifs ayant été signée le 15 mars dernier et la charte de développement étant en phase d'être finalisée et présentée très prochainement. Cette dernière résulte des travaux issus des nombreuses réunions qui ont été organisées fin 2001 et début 2002 par les différents animateurs des groupes du Conseil de développement.

Ce Conseil, mis en place en juillet 2001, a permis de réunir une large représentation du monde économique et associatif du Châtillonnais et, de l'avis des personnes rencontrées par le CESR lors de cette étude, a très bien fonctionné en permettant une bonne expression des aspirations de chacun. Composé de 62 membres, il se partage entre 6 élus, 5 représentants des institutions, 18 membres appartenant au monde économique et social, 7 membres du monde environnemental, 14 représentants du monde de la formation, de l'éducation, de la culture, de la famille, du sport, et 12 représentants des services à la population et de proximité.

De fortes attentes se sont fait jour sur l'avenir des propositions formulées. Pour de ne pas rompre la dynamique qui s'est ainsi créée, il est prévu de réunir trimestriellement le Conseil de développement afin de l'impliquer pleinement dans le suivi et la mise en œuvre de la charte de développement.

b) Une intercommunalité à relancer

Le Châtillonnais présente l'avantage de constituer un territoire homogène avec une forte identité culturelle et historique. Ce point fort a joué un rôle décisif dans la mise en place du Pays actuellement en cours de constitution. Il demeure toutefois que l'habitude du travail en commun n'est guère répandue et que la structuration interne du territoire reste en grande partie à faire.

Ainsi, si l'intercommunalité de gestion est bien présente au travers de l'existence de 6 SIVOM et 26 SIVU (adduction d'eau, électrification, syndicats de rivières...) l'intercommunalité de projet reste quant à elle peu développée.

Le CESR a ainsi pu constater à l'occasion de ses auditions que les rapports entre les différents cantons sont peu développés et qu'il existe une tendance au repli sur soi. Cette configuration est d'autant plus préjudiciable au développement du territoire qu'elle ne permet pas un partage des expériences et des différentes actions mises en œuvre localement. En outre, elle constitue évidemment une entrave en ce sens qu'elle freine la perception des difficultés du Châtillonnais et des réponses qu'il convient d'apporter.

A cet égard, la Préfecture de la Côte d'Or constate par exemple qu'en matière d'alimentation en eau potable, le Châtillonnais dispose généralement sur chaque territoire communal d'une petite ressource en eau permettant de répondre aux besoins usuels. Mais, les interconnexions et l'intercommunalité étant finalement peu développées, les risques de fragilisation de l'alimentation en eau à l'échelle de l'ensemble du territoire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, sont grands. Partant, c'est à nouveau le développement en général qui risque d'en pâtir³⁰.

Pour le moment, la mise en place d'une communauté de communes à l'échelle du périmètre du Châtillonnais paraît être bloquée. Trois scénarii se dégagent alors³¹ : les 6 SIVOM continuent d'adhérer au Syndicat mixte qui reste la structure d'organisation et de développement du Pays ; les 6 SIVOM se constituent chacun en Communauté de communes ; les 6 SIVOM actuels disparaissent au profit de la constitution d'une Communauté de communes regroupant les 113 communes.

Quelle que soit la voie qui pourra être prise, et de l'avis des différentes personnes auditionnées par le CESR, aucun canton, à lui seul, ne peut soutenir réellement un projet porteur pour l'ensemble du territoire. La coopération s'impose donc avec la force de l'évidence. L'avantage du 3^{ème} scénario serait de faire coïncider la structure de la Communauté de communes avec celle du Syndicat de Pays, ce qui serait peut-être synonyme « d'une meilleure synergie et d'une plus grande capacité d'action »³².

³⁰ Préfecture de la Côte d'Or. *Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. p. 22.

³¹ *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 124.

³² Ibid.

➤ Les propositions du CESR

Le CESR se félicite des conditions dans lesquelles la mise en place du Pays Châtillonnais s'est déroulée. Il a pu noter avec intérêt combien l'implication des multiples acteurs du monde socio-professionnel, du monde économique, du monde associatif, notamment, a été considérée comme primordiale dans cette démarche.

Le CESR constate que la composition du Conseil de développement du Pays Châtillonnais a permis de représenter largement les aspirations de chacun, et salue la volonté du Syndicat mixte, structure porteuse, de s'être ainsi clairement inscrit dans le sens même du renforcement de la citoyenneté, principe fondamental qui sous-tend l'objectif de la loi du 25 juin 1999 sur la mise en place des territoires de projets.

Le CESR remarque enfin l'important travail de réflexion mené par les différents groupes du Conseil de développement, et dont les orientations ont permis de déboucher sur la définition de projets pertinents pour le développement du Pays Châtillonnais. Il souhaite que ces projets puissent recevoir au plus vite une application concrète. A cet égard, c'est avec beaucoup d'intérêt que le CESR prendra connaissance de la Charte de développement actuellement en phase de finalisation.

Convaincu que ces différents projets ne pourront réellement prendre corps que s'ils sont portés par une démarche de développement durable et par une implication constante et concertée de tous les acteurs intéressés, le CESR se félicite de la décision prise par le Pays Châtillonnais d'associer pour l'avenir le Conseil de développement en l'informant périodiquement de l'application des objectifs définis dans la Charte de développement.

➤ **L'implication du Conseil de développement doit s'inscrire dans la durée, et la périodicité avec laquelle il sera réuni dès la mise en œuvre de la Charte de développement devra lui permettre d'assumer pleinement son rôle de critique et de conseil.**

➤ **Il convient de favoriser toute démarche visant, d'une part, à s'assurer de la bonne adéquation, sur la durée, entre la composition du Conseil de développement et les aspirations des citoyens et, d'autre part, à renforcer le rôle du Conseil de développement. A cet effet, les différents acteurs doivent rechercher dès maintenant les voies permettant de parvenir à cet objectif.**

Au regard de la nouvelle donne apparue suite à la promulgation de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale, le CESR considère qu'il serait pour le moins paradoxal que le Châtillonnais accuse un retard dans la construction d'une intercommunalité de projets, alors que par ailleurs sa démarche de pays semble bien avancée. Comme il l'avait indiqué dans son avis du 26 février 1999, « **constatant que l'intercommunalité peut servir à l'élaboration de vrais projets de développement durable pour la Bourgogne (...), le CESR soutient l'idée selon laquelle les pays qui seront constitués en Bourgogne auront tout intérêt à s'adosser à une structure de coopération intercommunale préexistante** »³³.

³³ CES de Bourgogne. *La coopération intercommunale en Bourgogne*. 26 février 1999. Rapporteur Emmanuel ROUARD. p. 151.

➤ Les acteurs politiques et institutionnels du Châtillonnais concernés doivent tout mettre en œuvre pour relancer un processus de constitution d'une intercommunalité au périmètre pertinent, permettant ainsi de donner un appui aux projets élaborés par le Syndicat mixte dans le cadre du Pays. Dès lors, il convient d'engager sur cette question une réelle concertation visant à explorer les possibilités de parvenir à la constitution d'une ou de communautés de communes épousant les contours reconnus du Pays Châtillonnais.

➤ Dans un objectif de développement durable il est impératif, eu égard à la situation géographique spécifique du Châtillonnais, que ce Pays se mette en rapport avec les pays voisins afin d'engager en partenariat la mise en place de projets communs. Cette voie peut s'avérer être particulièrement porteuse, notamment pour des actions touristiques, les frontières strictement administratives ayant peu de sens en ce domaine pour une clientèle dont la mobilité est aujourd'hui importante.

2° Redéfinir et adapter l'offre de services à la population

La faible densité de population entraîne de fait une raréfaction des services et favorise l'isolement et l'exode. Cette spirale conduit également à entretenir la faible attractivité d'un territoire et, partant, l'essoufflement de son économie.

Le Châtillonnais n'échappe pas à cette tendance, en dépit du maintien de la présence de services publics et de proximité à Châtillon-sur-Seine et dans les bourgs secondaires. Toutefois, leur pérennité est incertaine, et de vives inquiétudes se font jour pour les années à venir. Face à cette situation, la mobilisation des acteurs locaux, relayée par celle des services de l'Etat, doit naturellement être totale.

a) Une offre de services insuffisante et peu adaptée aux exigences du milieu rural

Les faiblesses afférentes à l'offre de services à la population sont présentes dans la plupart des secteurs. Pour illustrer cette situation, quelques-uns d'entre eux seront examinés³⁴.

↳ L'insuffisance en offre de logements a été évoquée précédemment. Entre 1990 et 1999, le Châtillonnais a notamment accusé une diminution de 0,4 % du nombre de logements. Les difficultés se concentrent semble-t-il essentiellement dans le domaine des logements locatifs. Ces derniers sont en effet principalement concentrés sur Châtillon-sur-Seine et Sainte-Colombe-sur-Seine. Seuls 26 % des habitants sont locataires de leur logement (contre une moyenne de 38 % pour la Côte d'Or), alors qu'en parallèle la demande reste forte.

Dans les zones rurales, le nombre de logements vacants reste relativement élevé. Il s'agit le plus souvent de maisons anciennes laissées à l'abandon qui participent à l'entretien d'une image négative du Châtillonnais³⁵. En 1999 on peut ainsi dénombrer près de 1 213 logements vacants (9,6 % du nombre total de logements). Certains cantons accusent un taux de l'ordre de 11,6 % et 11,4 % (respectivement, Montigny-sur-Aube et Laignes).

On constate d'autre part une augmentation du nombre des résidences secondaires.

Une opération d'amélioration de l'habitat conduite sous l'égide du Syndicat mixte et de l'OPAH est actuellement en cours. En parallèle le Châtillonnais bénéficie des actions de soutiens étatiques (PLATS et Palulos). Enfin, certaines communes bénéficient du soutien de l'opération « Cœurs de villages »³⁶.

↳ L'offre commerciale reste fragile et ne comprend pour l'essentiel que de petits commerces en réduction constante depuis 1993. On dénombre un total de 237 commerces, répartis entre 44 commerces de gros et 193 commerces de détail³⁷. 13 surfaces de vente de 400 m² et plus sont implantées dans le Châtillonnais qui ne compte en outre aucun hypermarché. On recense toutefois 5 supermarchés (3 à Châtillon-sur-Seine, 1 à Sainte-Colombe-sur-Seine et 1 à Laignes). Un projet d'implantation de grande surface reste pour le moment en suspens, faute de consensus sur cette question.

³⁴ Pour plus de précisions, on se permettra de renvoyer à l'étude précitée de Catherine SADON.

³⁵ Dans le cadre du dossier LEADER + qui vient d'être déposé par le Syndicat mixte du Pays Châtillonnais, il est notamment envisagé d'engager une action d'aide à la réhabilitation des maisons de village.

³⁶ Sur l'ensemble de cette problématique, on pourra se reporter à : CES de Bourgogne. *L'habitat en zone rurale*. 25 juin 2001. Rapporteur Kheira BOUZIANE.

³⁷ Source : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques*. 1^{er} trimestre 2002.

Les grands commerces spécialisés se concentrent également sur Châtillon-sur-Seine et Sainte-Colombe. On notera que certaines communes rachètent les petits commerces implantés sur leur territoire afin d'éviter leur disparition pure et simple. Enfin, une part très importante de la population active, ou pouvant se déplacer facilement, n'hésite pas à s'approvisionner à Dijon, Troyes ou Chaumont.

↳ Les services de santé sont eux aussi marqués par une faiblesse et une diminution de l'offre de soins. Cette dernière reste souvent éloignée de ses bénéficiaires, dès lors qu'elle est essentiellement structurée autour de Châtillon-sur-Seine et de son hôpital public (capacité d'environ 200 lits)³⁸, dont l'activité reste toutefois restreinte. On ne compte aucun établissement privé sur le territoire.

Sur l'ensemble du territoire, la DDASS de Côte d'Or a recensé 32 médecins libéraux. 25 cabinets se trouvent à Châtillon-sur-Seine, les autres se répartissant entre Aignay-le-Duc (1), Montigny-sur-Aube (1 médecin installé grâce à l'aide de la Commune), le Canton de Recey-sur-Ource (2), ceux de Baigneux-les-Juifs et de Laignes (3). Les 10 spécialistes que compte le Châtillonnais sont tous installés à Châtillon-sur-Seine.

La situation est identique en ce qui concerne les autres professions médicales : 3 pharmaciens sont ainsi installés dans la ville centre et 1 seulement dans chacun des autres cantons. Seuls les infirmiers sont plutôt bien répartis sur l'ensemble du territoire. A cet égard il faut noter l'implantation à Châtillon-sur-Seine du SSIAD (Service de soins infirmiers et d'aide à domicile) qui dessert plusieurs communes sur les cantons de Châtillon et Laignes.

Alors que la densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants se situe à 106 en Bourgogne, elle n'est que de 10 dans le Châtillonnais (la proportion concernant les spécialistes est respectivement de 66 contre 5).

Enfin, on notera qu'il existe au moins une maison de retraite par canton, et une antenne gériatrique mutualiste couvrant l'ensemble des 6 cantons. Toutefois, étant donné la part importante de personnes âgées dans la population châtillonnaise (part qui devrait augmenter dans les années à venir), il paraît indispensable de renforcer les capacités d'accueil et de développer les actions permettant le maintien à domicile (aides médicales, ménagères...).

↳ Culture, loisirs et vie associative

Le Châtillonnais présente une insuffisance de structures culturelles. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne les capacités d'accueil de spectacles vivants. Les lieux de spectacles équipés sont pauvres, y compris à Châtillon-sur-Seine. La diffusion et l'offre de formation culturelle sont quant à elles insuffisamment organisées, donc mal connues.

On remarquera cependant qu'il existe de nombreuses initiatives locales qui restent en général d'un niveau modeste mais qui tendent à démontrer qu'il existe un réel besoin dans le domaine des activités culturelles.

D'une façon générale, on constate également que lorsque les équipements existent (par exemple salle de cinéma à Châtillon-sur-Seine), ils ne sont que trop rarement mis en valeur et, surtout, ne sont pas

³⁸ A noter que cet établissement appartient à la catégorie « clinique ouverte » qui offre la possibilité aux médecins hospitaliers de pratiquer une activité libérale au sein de l'hôpital. Cette organisation permet d'attirer des médecins et de conserver certaines spécialités.

complétés par une offre d'activités connexes (absence de lieux de rassemblement pour l'avant ou l'après spectacle par exemple). Les personnes auditionnées par le CESR ont notamment regretté que les actions culturelles en direction de la jeunesse ne soient pas assez développées.

Le Châtillonnais possède pourtant d'importants atouts sur le plan du patrimoine. On aura l'occasion de revenir sur la présence de nombreux sites, notamment archéologiques, qui mériteraient très certainement d'être mis beaucoup plus en valeur. De même, l'échec récent de l'agrandissement du musée de Châtillon-sur-Seine constitue un préjudice pour le développement culturel global du Châtillonnais (et pour le développement touristique).

Concernant l'offre d'activité sportive, on notera qu'il existe également en ce domaine des carences, notamment sur le plan du niveau des installations. Si l'ensemble des cantons possèdent plusieurs équipements (terrain de football, court de tennis...)³⁹, dans l'ensemble on remarque que cette offre reste peu adaptée au jeune public féminin.

En revanche, la vie associative paraît se porter relativement bien eu égard au nombre d'associations (71 associations actives selon la Préfecture de Côte d'Or). Toutefois, un certain nombre d'entre elles demeurent essentiellement tournées vers des activités traditionnelles et concernent souvent un public plutôt âgé.



Ce rapide tour d'horizon permet de constater que les faiblesses du Châtillonnais dans le domaine des services à la population ne sont sans doute pas irrémédiables. Une réelle volonté de développement concerté pourrait très certainement permettre de les atténuer, à condition toutefois de mettre en place les synergies nécessaires.

A cet égard on doit souligner tout l'intérêt que représente l'étude que vient d'engager la CCI de Dijon sur « le rôle des services à la population dans la lutte contre les menaces de désertification économique du pays Châtillonnais ». Cette étude, dont l'échéance est prévue pour le début du dernier trimestre 2002, entend ainsi s'appuyer sur la dynamique liée à la mise en place du Pays Châtillonnais, et venir en appui au groupe de travail s'intéressant à cette problématique au sein du Conseil de développement. L'objectif est, à partir des besoins des entreprises, de cerner les besoins de la population et les réponses qui doivent leur être apportées en associant à la démarche l'ensemble des services publics et les représentants des prestataires de services privés et du monde associatif.

b) Les services publics : soutiens indispensables du développement

La question de l'accessibilité aux services publics se pose avec une acuité particulière dans les zones rurales fragilisées. L'intervention publique sur ces territoires constitue un enjeu fondamental et ce d'autant plus que très souvent les investisseurs privés s'y font rares. Le maintien d'un bureau de poste par exemple est parfois l'ultime moyen de conserver un lieu de vie et de rencontre, aussi modeste soit-il. En outre, l'implantation de ces services assure de façon non négligeable la pérennité de certains bassins d'emplois.

Le Châtillonnais est évidemment très sensible aux enjeux posés par le déploiement des services publics sur son territoire. L'Etat a choisi de s'engager dans cette zone en mettant en place une série de

³⁹ Pour le détail des équipements disponibles, voir par exemple : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques*. Op. cit. pp. 105-107.

réflexions et d'actions inscrites dans le cadre du Projet Territorial de l'Etat (PTE) en Côte-d'Or. Conformément aux décisions du Comité interministériel pour la réforme de l'Etat du 13 juillet 1999, ce projet, élaboré par les services déconcentrés de l'Etat sous l'autorité du Préfet du département, a défini trois orientations majeures. La première vise à rapprocher l'administration des besoins des citoyens. La deuxième intègre la nécessité de définir des interventions différenciées selon les besoins des territoires. La troisième entend améliorer l'efficacité, la lisibilité et l'unité du travail des services de l'Etat⁴⁰.

La tendance actuelle est pourtant, il faut bien le reconnaître, à une restructuration des services dans le sens d'une concentration dans les villes centres. C'est ainsi que Châtillon-sur-Seine comprend une gamme complète des services. Dans d'autres cantons, seule l'intervention de la municipalité a permis de maintenir à ce jour certains services. C'est le cas par exemple de Recey-sur-Ource qui s'est porté propriétaire des bâtiments du collège ou la perception. Montigny-sur-Aube pour sa part loge La Poste, le Trésor public (et d'autres services : médecin, coiffeur, caisse de crédit agricole) afin de pouvoir les conserver.

La répartition des services publics s'établit de la façon suivante :

↳ Enseignement : selon l'Inspection académique de la Côte d'Or, 11 écoles pré-élémentaires pour un total de 692 élèves et 40 écoles élémentaires pour 1 417 élèves sont implantées sur les 6 cantons (une école élémentaire privée à Châtillon-sur-Seine accueille par ailleurs 70 élèves). Dans la plupart de ces écoles, il n'existe ni cantine, ni garderie. En ce qui concerne les établissements du second degré, on compte 2 collèges à Châtillon-sur-Seine, 1 collège à Laignes, 1 collège à Recey-sur-Ource, et 3 lycées à Châtillon-sur-Seine. Le problème majeur reste celui de la faiblesse de la diversité de l'offre de formations proposées, tout particulièrement pour les BEP et CAP. Les candidats à de telles formations spécialisées n'ont d'autres choix que de se diriger vers Dijon ou Troyes par exemple⁴¹. On notera également que le transport scolaire est relativement bien organisé.

↳ Santé : un hôpital (Centre hospitalier intercommunal de Châtillon-sur-Seine et de Montbard) et 8 maisons de retraites ou maisons d'accueil rural pour personnes âgées ; le Service de soins infirmiers et d'aide à domicile⁴² ; une antenne gérontologique mutualiste.

↳ Economie-Emploi : une agence ANPE située à Châtillon-sur-Seine et couvrant le bassin d'emploi correspondant au périmètre du Pays ;

↳ Le Trésor public est présent dans chaque chef-lieu de canton, La Poste dans 21 communes, la DDE (subdivision de Châtillon-sur-Seine) a tout récemment redéfini son périmètre d'intervention en adoptant les contours du Pays, l'ONF est situé à Baigneux-les-Juifs et Villaines-en-Duesmois ;

↳ La Gendarmerie compte 6 brigades, une dans chaque chef-lieu de canton, et les secours sont assurés par les sapeurs-pompiers organisés en petites unités réparties sur le territoire, principalement les chefs-lieux de cantons.

⁴⁰ Préfecture de la Côte d'Or. Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. *Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. p. 5.

⁴¹ Concernant l'enseignement forestier et agricole, voir infra Chapitre 3.

⁴² Avec le Foyer mutualiste « Henri Baillot » et le Centre d'aide par le travail à Châtillon-sur-Seine, ce pôle concerne près de 300 emplois.

Le nombre d'emplois dans les services publics du Châtillonnais s'élève actuellement à 507, répartis de la façon suivante :

Education nationale	353
Economie et finances	48
Equipements/logement/transport	73
Intérieur	0
Justice	4
Agriculture	29
Culture	0
Affaire sociale	0

(Source : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 138.)

S'y ajoutent les emplois de la Gendarmerie nationale (6 brigades comprenant en général 6 hommes chacune), des services municipaux et inter-communaux, des affaires sanitaires et sociales et ceux de La Poste.

Il convient également de souligner que les services publics rencontrent le même problème de manque d'attractivité qui caractérise le Châtillonnais. De nombreux fonctionnaires refusent en effet d'aller à Châtillon-sur-Seine par exemple. En parallèle, beaucoup de fonctionnaires en poste dans le Châtillonnais habitent en-dehors du territoire, le plus souvent à Dijon. Cette situation, constatée par exemple dans l'Education nationale, ne permet naturellement pas pour ces fonctionnaires d'être pleinement sensibilisés aux difficultés de cette zone et contribue à accentuer son manque d'attractivité.

Face à cette situation, le PTE entend apporter un certain nombre de réponses axées essentiellement sur la redéfinition des périmètres d'intervention, le développement et l'amélioration des pratiques interservices de travail, et l'aménagement d'un service public de proximité. L'ensemble de cette action doit se faire dans le sens d'un accompagnement des acteurs locaux dans leur démarche de territoire et d'un suivi assuré notamment par l'implication des agents implantés localement.

Certains services ont semble-t-il déjà évolué dans le sens d'une réorganisation de leur périmètre d'intervention. Sans les passer tous en revue, on soulignera que c'est le cas de la Compagnie de gendarmerie de Montbard qui a été adaptée aux périmètres des Pays en émergence. En ce qui concerne celui du Châtillonnais, deux nouveaux secteurs ont été définis pour les 6 brigades, les gendarmes attachés pouvant intervenir indifféremment sur chacun des trois cantons qui les concernent. On a évoqué plus haut la réorganisation de la DDE. Celle-ci a d'autre part mis en place un maître d'œuvre et un entrepreneur unique de l'entretien routier, ce dernier ayant la responsabilité de l'ensemble des centres d'exploitation. Concernant la DDAF, seul le service des équipements publics ruraux est pour l'heure organisé en cellules territoriales dont le contour semble pouvoir s'harmoniser avec celui des futurs Pays. Il est également prévu que la trésorerie de Châtillon-sur-Seine devienne à terme le point d'appui principal du réseau Trésor public dans le Châtillonnais. L'évolution paraît en revanche plus incertaine en ce qui concerne l'Education nationale. Actuellement, les dix circonscriptions des inspecteurs académiques définies sur le département de la Côte d'Or ne coïncident pas avec les périmètres des Pays. De l'aveu même des services préfectoraux « une répartition équilibrée des charges de travail au sein des circonscriptions ne permet cependant pas dans l'immédiat d'envisager un redécoupage territorial de celles-ci »⁴³.

⁴³ Préfecture de la Côte d'Or. *Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. p. 25.

Afin de s'adapter à la vision globale du développement du territoire que comporte l'échelle du Pays, l'Etat reconnaît qu'il faut œuvrer au décloisonnement du travail effectué au sein de ses différents services. La mise en place d'un Comité local⁴⁴ PTE Côte d'Or dans le Châtillonnais répond en partie à cette nécessité. Il est par exemple prévu d'associer la DDAF, la DIREN, la DRAC et la DRT pour coordonner l'offre touristique avec les objectifs de diversification agricole, la prévention des ressources naturelles et la restructuration de l'offre commerciale. De même, à l'échelon du bassin d'emploi de Châtillon, la DDTEFP intervient en partenariat avec les services locaux comme la Mission locale « les marches de Bourgogne », l'ANPE et l'AFPA. On peut également signaler que le réseau de développement des entreprises, qui regroupe tous les partenaires de ces dernières (DRIRE, Conseil régional, CCI, ANVAR, DRTEFP, Chambre des métiers, DDE, etc.) a été constitué dans cet objectif de mise en cohérence de l'action de ces services.

Si l'Etat reconnaît volontiers que le maintien ou le développement des services publics de proximité doit être une priorité, il semble que la notion même de proximité soit comprise dans un sens évolutif. Ainsi, elle n'est plus nécessairement synonyme d'efficacité et doit être reconsidérée en fonction des progrès des technologies de l'information et des communications. En revanche, la disponibilité des personnels et l'accessibilité des informations restent des critères essentiels de l'efficacité du service rendu. A l'aune d'un tel schéma, il est ainsi prévu, par exemple, que l'Education nationale mette en place des postes de maîtres spécialisés itinérants pour la prise en charge des élèves en difficulté. On notera également que le Châtillonnais est reconnu comme une zone prioritaire pour l'équipement des écoles en moyens de communication, et tout particulièrement l'Internet. Il est également envisagé d'encourager la pluridisciplinarité des agents afin de favoriser les décloisonnements. Les réseaux entre secteur privé et secteur public (notamment dans le domaine social et médico-social) pourraient être développés afin de garantir un niveau de service minimum à la population. L'ensemble de cette démarche implique toutefois que la coopération entre les services et la polyvalence soient renforcées. En ce sens, l'idée de maisons des services publics est avancée, comme celle relative à la mise en place d'un interlocuteur unique (dans le domaine fiscal, cette dernière solution est préfigurée par la fusion des services de l'inspection de la fiscalité professionnelle et de la recette des impôts dans le Châtillonnais).

On remarquera cependant que pour le moment, l'orientation prise par le PTE ne concerne strictement que les services « déconcentrés » de l'Etat. Pour d'autres services publics tels que La Poste, France Telecom⁴⁵, EDF, la SNCF, il est seulement envisagé d'élargir ultérieurement, sans autres précisions, le travail du Comité local PTE Châtillonnais sur cette problématique, alors même que « ceci aurait l'intérêt majeur de répondre à une interrogation permanente des élus⁴⁶ concernant le maintien de services publics en zone rurale et d'augmenter encore la cohérence des choix faits dans le domaine public »⁴⁷.

⁴⁴ Regroupant des représentants de la Sous-préfecture, de la DDAF, de la Trésorerie générale, de la Direction des services fiscaux, du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, de la DRIRE, de la DDTEFP, de la DDASS, de l'Inspection de l'Education nationale, de la Gendarmerie, de la DDE, de la DRAC, de la DIREN, de la DRDJS, de la DRCA, de la DRT, et de l'Inspection d'Académie.

⁴⁵ On doit noter à cette occasion que la couverture en téléphonie mobile est particulièrement insuffisante. Cette situation s'avère extrêmement pénalisante pour les entreprises locales et leurs fournisseurs.

⁴⁶ On pourrait sans doute rajouter « et des citoyens »...

⁴⁷ Préfecture de la Côte d'Or. Projet territorial de l'Etat en Côte d'Or. *Mise en place du Pays Châtillonnais : diagnostic des enjeux pour l'Etat*. Op. cit. p. 30.

➤ Les propositions du CESR

Le CESR est convaincu que l'offre de services à la population et le maintien d'un service public de qualité, outre leur rôle fondamental pour la santé économique d'un territoire, sont des éléments déterminants pour le développement et le renforcement de son attractivité. En ce sens, toutes les actions visant à soutenir l'offre dans les services aux particuliers (biens de première nécessité, offre culturelle et de loisirs...) doivent être encouragées.

➤ **Le CESR, constatant que de nombreuses entreprises de services disparaissent faute, entre autres causes, de pouvoir faire face aux exigences de remise aux normes et à défaut de repreneur, invite les chambres consulaires et les collectivités territoriales à soutenir les efforts qu'ils déploient déjà en ce domaine.**

➤ **Les nouvelles installations d'activités doivent être encouragées par un soutien matériel, immatériel et financier (par exemple sous forme de prêts), et par un suivi de l'entrepreneur au cours des premières années, celles-ci étant les plus sensibles quant à la pérennité de l'entreprise.**

➤ **Il faut s'orienter pleinement vers la mise en place d'intervenants uniques permettant d'identifier plus facilement les aides disponibles, et de résoudre les difficultés exprimées dans le montage des dossiers de reprise d'activité ou d'installation. Le CESR salue à cet égard la mise en place par les chambres consulaires (CCI, Chambre de métiers, Chambre d'agriculture) d'un agent économique identifié par territoire.**

➤ **Afin de répondre aux besoins légitimes s'exprimant dans les zones désertifiées, il faut réaffirmer la nécessité d'améliorer l'offre de services de proximité en encourageant les formes de regroupements, de rapprochements et de mutualisation des actions engagées dans ce domaine⁴⁸.**

Concernant plus spécifiquement les services publics, le CESR note avec satisfaction l'implication des services de l'État, notamment au travers de son projet territorial en Côte d'Or, dans la recherche d'une plus grande proximité et d'une intervention alliant étroitement territorialité et cohérence.

⁴⁸ CES de Bourgogne. *Les emplois de proximité*. 16 février 2001. Rapporteur : Robert FORCE. p. 45.

- Le CESR souhaite toutefois que les différentes actions envisagées ou déjà engagées par les services de l'Etat pour répondre aux spécificités des zones rurales fragilisées se traduisent au plus vite par des réalisations concrètes. Le CESR suivra avec vigilance les progrès qui pourront être faits en ce domaine. Il attend notamment des réalisations telles que la redéfinition des périmètres d'intervention permettant un réel service de proximité, et une collaboration interservices qui amène véritablement une valeur ajoutée aux services rendus aux populations.

- Les services de l'Etat doivent, comme ils s'y engagent, poursuivre leur travail en ce sens en ce qui concerne les services publics qui ne sont pas strictement des services déconcentrés (La Poste, France Telecom, EDF, SNCF...).

- Enfin, et afin de répondre aux besoins spécifiques qui existent dans les zones rurales fragilisées, il faut encourager les actions visant à mettre en place des réseaux de services. De même, les différents services concernés doivent examiner les possibilités de développer une politique incitative en direction de leurs agents afin qu'ils s'installent dans ces zones (surprime par exemple).

CHAPITRE 3 – VALORISER L’EXISTANT ET DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES

Le Châtillonnais souffre à n’en pas douter d’un profond déficit en terme d’image. Si, comme on vient de le voir précédemment, il doit faire face à de nombreux handicaps qui entretiennent la faible attractivité de son territoire, on ne saurait toutefois oublier qu’il dispose également d’importantes ressources qui sont autant de clés pour assurer son développement durable.

Parmi ces ressources, certaines constituent de véritables atouts qui sont déjà exploités par un tissu d’entreprises et d’industries en possession d’un important savoir-faire. Le bois et la pierre en font incontestablement partie. Véritables richesses pour le Châtillonnais, elles peuvent, et doivent certainement s’imposer comme les éléments de filières d’avenir, pour peu que l’on recherche les voies d’une plus grande valorisation.

D’autres s’imposent également avec la force de la tradition et celle de l’ambition. C’est le cas de l’agriculture et de la viticulture. Avec 769 entreprises appartenant au secteur agricole, soit plus que le total des entreprises des secteurs industriel, de la construction et du commerce réunis, le Châtillonnais s’affirme sans conteste comme un territoire résolument tourné vers la production agricole. Il convient néanmoins d’examiner les pistes permettant de faire face aux mutations qui frappent actuellement ce secteur. La diversification des productions et la multifonctionnalité constituent sans doute un début de solution. Mais l’innovation doit également être prise en considération afin de répondre aux impératifs du développement durable.

Le Châtillonnais, enfin, est riche d’histoire et de patrimoine. Il possède en outre une biodiversité remarquable et un environnement de qualité qui ont conduit à mettre en place des protections particulières sur plusieurs périmètres (ZNIEFF⁴⁹, Natura 2000, ZICO⁵⁰...). Vix, Molesme, Val-des-Choues sont autant de noms qui rappellent combien ce territoire possède un passé prestigieux. C’est donc également en s’appuyant aujourd’hui sur ce potentiel légué par l’histoire et la nature, qu’il s’agit d’aborder l’avenir.

1° Développer la valorisation des ressources reines : le bois et la pierre

a) Un territoire recouvert aux deux-tiers par la forêt

Le CES de Bourgogne a déjà eu l’occasion de s’intéresser à la filière forêt-bois bourguignonne. Avec son avis sur « les industries de deuxième transformation du bois »⁵¹, il a pris toute la mesure de l’importance de ce secteur dans l’économie régionale.

La Bourgogne arrive ainsi au 5^{ème} rang national pour sa surface boisée. Avec 39,9 %, la Côte d’Or est le département qui possède le taux de boisement le plus important de la région. Parmi les essences, les feuillus occupent une place prépondérante (83 % de la surface boisée) et font de la région le 1^{er} producteur national de chêne. En ce qui concerne les résineux, les prévisions laissent à penser qu’elle deviendra également, d’ici une quinzaine d’année, le 1^{er} producteur de pin Douglas. Enfin, la Bourgogne est la 1^{ère} région française à avoir réalisé l’écocertification « développement durable » de sa forêt.

⁴⁹ Zones naturelles d’intérêt écologique, faunistique et floristique.

⁵⁰ Zone d’intérêt pour la conservation des oiseaux.

⁵¹ CES de Bourgogne. *Les industries de deuxième transformation du bois*. 25 juin et 26 septembre 2001 (2 volets). Rapporteur : Jacques DUCERF.

Dans ce cadre, le Châtillonnais occupe une place importante avec un taux de boisement atteignant près de 60 % de la surface de son territoire (72 % par exemple pour Leuglay). Au total, la forêt occupe ainsi près de 90 000 ha. Celle-ci appartient pour 35 000 ha à des propriétaires privés, pour 20 000 ha aux domaines et pour 35 000 ha aux communes, constituant pour certaines d'entre-elles une source de revenus fondamentale. Composée en majorité de feuillus, la forêt châillonnaise se distingue tout particulièrement par sa production de hêtres, dont la qualité est tout particulièrement reconnue.

Le Châtillonnais a beaucoup souffert des ravages causés par les tempêtes de décembre 1999. Le hêtre nécessitant une exploitation immédiate en raison de sa fragilité, il a donc fallu faire face à une période de surproduction et à une baisse des cours du bois de 60 à 70 %. Les différents acteurs de la filière ont montré à cette occasion qu'ils pouvaient s'associer pleinement pour répondre à ce genre de défi. Ces tempêtes ont par ailleurs créé des besoins de reconstitution de la forêt et donc de plants. Si des perspectives paraissent ainsi s'ouvrir (le Châtillonnais étant particulièrement bien placé sur le marché des pépinières), il faut toutefois compter avec des difficultés en terme de recrutement de personnels⁵².

Les trois secteurs d'activités de la filière, exploitation forestière, 1^{ère} transformation et 2^{ème} transformation, sont représentés. Ils constituent 17,7 % des établissements industriels du Châtillonnais et 15,6 % des effectifs. L'activité forêt-bois occupe environ 800 personnes. Elle est le plus important secteur d'emplois local. On dénombre 33 établissements industriels de plus de 8 salariés et 418 personnes salariées (on peut citer par exemple l'entreprise « Pépinières NAUDET » qui emploie près de 73 personnes). A l'instar de la filière au niveau régional, le reste des entreprises se compose de petites, voire très petites unités (1 à 2 personnes).

Globalement, la filière forêt-bois du Châtillonnais ne présente pas de particularité par rapport à la filière régionale. On y retrouve les mêmes caractéristiques qui sont, outre la très petite taille des entreprises évoquée plus haut, une faible intégration entre les deux premiers secteurs et la 2^{ème} transformation ; cette dernière étant par ailleurs peu présente sur le territoire. On note la présence d'unités importantes (par exemple, deux grandes unités de déroulage à Châtillon-sur-Seine). Celles-ci sont en général plutôt bien réactives par rapport au marché qui est désormais largement mondialisé, et mettent en œuvre des procédés de fabrication qui sont souvent à la pointe de la technique (on pourra signaler à cet égard que ces industries travaillent en collaboration avec l'ENSAM de Cluny et son centre de recherche sur le déroulage, le seul existant au niveau national). Enfin, la filière forêt-bois châillonnaise bénéficie du soutien d'APROVALBOIS, association bourguignonne de valorisation du bois, qui joue un rôle fédérateur essentiel pour les entreprises et industries de la région.

Le Châtillonnais se distingue cependant par la présence sur son territoire de la plus importante gare à bois nationale. Située à Châtillon-sur-Seine, elle est signalée comme le premier employeur direct et indirect de la ville. Elle doit toutefois faire face aujourd'hui à deux handicaps : d'une part le mauvais état de la ligne, d'autre part, l'insuffisance de son aménagement extérieur et de ses dessertes qui empêche une bonne circulation des camions acheminant leur chargement de bois.

C'est à Leuglay que l'on trouve la Maison de la forêt. A son origine, une association créée en 1993 et qui a débouché en 1998 sur la mise en place d'équipements permettant de faire de ce lieu un centre d'interprétation de la forêt. Elle assure un rôle de promotion de la filière. Elle peut sur ce point compter notamment sur un fond documentaire très important. Il est également prévu d'y installer une exposition permanente et de compléter le dispositif par la création d'un arboretum. A l'heure actuelle, la Maison de la forêt partage son activité entre la réception de classes vertes et la formation, en partenariat avec le Lycée forestier de Velet à Etang-sur-Aroux et le CFPPA de Semur-Châtillon. En

⁵² Sur cette question on pourra consulter par exemple : CES de Bourgogne. *Les industries de deuxième transformation du bois*. Op. cit.

moyenne, 12 élèves peuvent ainsi bénéficier d'une formation professionnelle qualifiante (à titre d'illustration, sur les 11 élèves actuels, 5 sont placés directement dans les entreprises locales). Entre autres besoins nécessaires au maintien de son activité, la Maison de la forêt espère obtenir le label « organisme environnement » qui lui permettrait d'avoir accès à des financements pour l'organisation de ses classes vertes. De la même façon, l'établissement connaît des difficultés en terme de moyens matériels (véhicule par exemple). Il est également souhaité que la Maison de la forêt puisse devenir le point d'ancrage d'un éventuel SPL (Système productif local) du bois, et se voir ainsi confier la charge d'assurer plusieurs missions d'intérêt collectif inter-professionnel (formation, promotion, gestion, recherche-innovation).

b) Une pierre réputée depuis le XIII^{ème} siècle

La Bourgogne est le premier centre d'extraction de pierre calcaire avec près de 1 500 emplois regroupant des PME, des entreprises du secteur artisanal mais aussi des sculpteurs. Une telle diversité implique l'utilisation de savoir-faire nombreux dans des métiers très variés (carrier, façonnier, tailleur de pierre, sculpteur, lavier). Près de 25 % de la production française provient de la région qui compte deux bassins majeurs : le Châtillonnais (Châtillon-sur-Seine, Ravières, Massangis...) et le Comblanchien. En 1996, la Côte d'Or comptait près de 131 carrières autorisées (sur un total de 385 en Bourgogne)⁵³.

Le Châtillonnais s'affirme ainsi comme un centre carrier très actif avec plusieurs entreprises exploitant des calcaires oolithiques⁵⁴. Il s'agit principalement de calcaires de couleur grise, beige ou beige doré. Les principales carrières sont situées à Chamesson, Beaunotte, Magny, Montmoyen, Etrochey et Nod-sur-Seine.

On dénombre aujourd'hui 43 établissements industriels de plus de 6 salariés dans le Châtillonnais. Ils embauchent au total près de 209 salariés. Avec 21 établissements et 92 salariés, le canton de Châtillon-sur-Seine arrive en tête, suivi par Baigneux-les-Juifs (6 établissements et 53 salariés).

Réputée depuis le XIII^{ème} siècle pour sa qualité dans le domaine de la construction et dans celui de la sculpture, la pierre du Châtillonnais bénéficie aujourd'hui encore d'une grande renommée. Elle a notamment été choisie pour recouvrir le mur d'entrée du Louvre et a été utilisée pour l'aménagement du parvis. On la trouve également au musée d'Orsay.

Les entreprises et industries du Châtillonnais sont bien organisées au sein d'une filière présentant une bonne intégration (on doit cependant souligner qu'il n'existe qu'un nombre très réduit d'entreprises de transformation). Elles s'inscrivent pleinement dans la démarche de promotion conduite par l'association « Pierre de Bourgogne » installée à Montbard et créée en 1997 en partenariat avec la CCI de Dijon. Cette association a pour double objectif d'être un lieu de rencontre des professionnels et de faire mieux connaître la pierre exploitée en Bourgogne. Cette action est appuyée par un site Internet⁵⁵, mis en place en 1999, visant en priorité les architectes qui sont le lien entre producteurs et donneurs d'ordres. Parallèlement, les professionnels de la filière assurent la promotion de leur production au travers d'un certain nombre de manifestations extérieures à la région, comme le Salon du patrimoine à Paris ou la Foire internationale de Vérone. En Bourgogne, ils peuvent également compter sur le Symposium « sculptures sur pierre » de Ravières, manifestation réunissant des artistes bourguignons sélectionnés sur dessin ou maquette qui réalisent des œuvres en carrière présentées sur un site ouvert au public.

⁵³ Sur la filière pierre en Bourgogne, on pourra se reporter à : CES de Bourgogne. *La filière pierre en Bourgogne*. Op. cit.

⁵⁴ Roches sédimentaires, homogènes et granulaires.

⁵⁵ www.pierre-bourgogne.com.

En terme de recrutement de personnels, les entreprises du Châtillonnais peuvent compter sur la présence d'un centre de formation aux métiers de la pierre situé au Lycée Les Marcs d'Or. Ce centre assure des formations allant du CAP au bac professionnel et accueille des élèves de toute la France. On remarquera que jusqu'en 1992 la formation s'étalait sur 3 ans. Depuis elle a été ramenée à 2 ans, ce qui a pour conséquence d'allonger le temps passé en entreprise par les apprentis, mais ce qui réduit parallèlement la formation théorique. En complément de ce centre, la Maison familiale et rurale de Baigneux-lès-Juifs a également mis en place une formation au CAP des métiers de la pierre avec la collaboration d'une entreprise locale (S.A. SCANDOLA). Se déroulant sur deux années après la 3^{ème}, elle représente près de 28 semaines de formation, avec une moyenne de 35 heures au centre et 76 semaines en entreprise. Elle vise à répondre aux besoins de la filière, la formation des Marcs d'Or étant essentiellement axée sur les tailleurs de pierre alors que les entreprises sont à la recherche principalement de carriers, de débiteurs et de poseurs. On soulignera que les offres d'emploi sont aujourd'hui en pleine expansion quel que soit le secteur de la filière.

Les professionnels du Châtillonnais associés à leurs collègues de Bourgogne réfléchissent actuellement à la création d'un « centre régional de promotion de la pierre et de ses métiers ». Véritable vitrine de la profession, à l'instar de l'Académie de la pierre de Rodez⁵⁶, ce centre devrait être un lieu de rencontre des prescripteurs, des utilisateurs mais également du public. Toutefois, il serait nécessaire d'en faire un véritable lieu vivant proposant des surfaces d'exposition des différents matériaux, une lithothèque, des salles de réunions et de conférences, une médiathèque et un musée vivant de la pierre axé sur la conservation des traditions de l'extraction et de la taille. Il pourrait enfin être envisagé d'y dispenser des cycles d'études destinés aux professionnels. Sa localisation dans le Châtillonnais permettrait de résoudre pour partie la problématique des financements, la zone étant éligible au regard des crédits européens. En outre, comme le soulignait le CESR dans son avis précité sur « la filière pierre en Bourgogne » : « le concept de territoire de projet, de pays, doit permettre une telle réalisation qui pourrait se situer dans une zone nécessitant une re-dynamisation de son tissu socio-économique. Mais ce pays doit répondre à certains critères afin d'assurer la viabilité certaine à ce futur « centre de la pierre » qui doit être plus qu'un centre d'exposition ; il faut donc qu'à son implantation répondent des atouts précis »⁵⁷...

⁵⁶ Institut supérieur de recherche et de formation aux métiers de la pierre (www.institut-de-la-pierre.com).

⁵⁷ CES de Bourgogne. *La filière pierre en Bourgogne*. Op. cit. p. 41.

➤ Les propositions du CESR

Au cours de cette étude, le CESR a constaté qu'il existait parfois une inadéquation entre l'offre de formations et les besoins exprimés des entreprises. En ce qui concerne tout spécialement les filières majeures que sont le bois et la pierre dans le Châtillonnais, cette situation est parfois rencontrée et induit des difficultés dans le recrutement de main-d'œuvre, en dépit de l'existence de centres de formations spécifiques basés à proximité des entreprises. Par ailleurs, le CESR a noté avec intérêt les actions menées par certains établissements (le CEA de Valduc par exemple), visant à privilégier le recrutement de personnels locaux et à recourir aux services et prestations d'entreprises du Châtillonnais.

➤ **Le CESR invite les représentants des principales filières et des corps de métiers présents dans le Châtillonnais à développer la communication sur leur activité, spécialement en direction du jeune public, afin de la faire mieux connaître et de la valoriser. A cet effet, la mise en place de « rencontres » périodiques et/ou de manifestations (type « Forcing » à l'échelle du Pays) doit être envisagée. En complément des actions existantes (Journées châtillonnaises par exemple), elles pourraient être l'occasion de développer l'image du Pays, en « labellisant » ses principaux secteurs d'activités.**

Le CESR est convaincu que le développement des zones rurales fragilisées doit d'abord s'appuyer sur la présence des secteurs d'activités traditionnelles que l'on peut y trouver. En ce sens, le Châtillonnais peut compter sur le dynamisme de ses filières forêt-bois et pierre. En ce qui concerne la première, le CESR a retrouvé les préoccupations et les difficultés qu'il avait pu identifier il y a quelques mois dans cette filière au niveau régional⁵⁸. Partant, il paraît nécessaire de souligner que les propositions qu'il avait formulées alors conservent toute leur pertinence.

➤ **Il est nécessaire de poursuivre et renforcer l'intégration, axe majeur du développement, des activités de deuxième transformation du bois au sein des entreprises et industries de première transformation.**

➤ **De même, et face à un marché du bois largement mondialisé, il convient de favoriser, par un soutien technique et financier, les regroupements d'entreprises (notamment dans le pôle sciages).**

➤ **Enfin, et compte tenu de l'importante ressource, il faut encourager le développement du plan bois-énergie par l'implantation de chaufferies (exemple de l'Hôpital de Châtillon-sur-Seine ; utilisation de la sciure de bois par l'usine de déshydratation de produits agricoles de Baigneux-les-Juifs ; projet à Laignes...)**

La forêt et ses métiers restent encore largement méconnus du grand public. Il importe donc de développer en ce sens une communication qui ne se concentre pas uniquement sur le rôle économique de la forêt, mais plus largement sur ses aspects récréatifs et environnementaux. Le Pays Châtillonnais peut en ce domaine s'appuyer sur un outil qu'il importe de mettre en valeur : la Maison

⁵⁸ CES de Bourgogne. *Les industries de deuxième transformation du bois*. Op. cit.

de la forêt de Leuglay et son Centre d'interprétation de la forêt. Le CESR considère que le développement de cette dernière ne peut se concevoir qu'au sein d'une stratégie globale de la filière forêt-bois bourguignonne. Il est nécessaire de s'assurer de son bon positionnement par rapport à la Galerie nationale de la forêt et du bois de Dompierre-les-Ormes, celui-ci devant être conçu en termes de complémentarité et non pas de concurrence.

➤ **Le CESR encourage les représentants de la filière à aider au développement de la Maison de la forêt comme pôle pédagogique en direction du grand public. Fort d'un fonds documentaire important et située dans le département le plus boisé de la région, la Maison de la forêt peut en effet jouer un rôle de premier plan (notamment pour les plus jeunes) dans l'apprentissage du milieu forestier, de ses ressources, de ses métiers. Conçu dans une perspective de connaissance de l'environnement (classes vertes par exemple), cette démarche prendrait naturellement place dans l'activité touristique, autre pôle de développement possible pour le Châtillonnais.**

Parmi les besoins identifiés par le CESR, celui d'un centre pour la promotion de la pierre et de ses métiers géré directement par l'ensemble de la filière (de l'extraction à la mise en œuvre) est apparu comme prioritaire. Ce centre devra être un lieu de rencontre des prescripteurs, des utilisateurs mais aussi du public. Des manifestations pourront y être organisées (expositions, colloques, animations, cycles de formation/sensibilisation pour les architectes). Ceci bien évidemment aura un lien avec les actions menées au plan national dans le cadre du « Mois de la pierre » organisé par le Centre de Promotion de la Pierre et de ses Métiers (C.P.P.M.). En effet ces manifestations visent à sensibiliser le plus grand nombre au rôle majeur non seulement des roches dites décoratives mais aussi de tous les matériaux de construction dans l'évolution de l'architecture, de l'entretien et de la restauration du patrimoine bâti jusqu'à des décors contemporains innovants. Des projets, par le passé, ont été échafaudés, il conviendrait qu'une dynamique s'appuyant à la fois sur les structures professionnelles mais aussi sur les collectivités soit impulsée rapidement.

Aujourd'hui, le concept de pays doit permettre une telle réalisation qui pourrait se situer dans une zone nécessitant une re-dynamisation de son tissu socio-économique. Mais ce pays doit répondre à certains critères afin d'assurer une viabilité certaine à ce futur « *centre européen de promotion de la Pierre et de ses métiers* » qui doit être plus qu'un centre d'exposition ; il faut donc qu'à son implantation répondent des atouts précis : le réemploi d'un bâtiment ; en effet l'objectif est d'attirer des clients potentiels, étrangers notamment, qui devront être séduits par la qualité de ce « show room ». La situation géographique ; l'accès par la route devra être facile et des possibilités de restauration et d'hébergement devront exister sur place. Il est nécessaire que la commune retenue ait un lien fort avec la filière pierre afin de permettre des visites tant de carrières que d'entreprises.

➤ **Pour toutes ces raisons cumulatives, il convient d'engager rapidement, au niveau régional, une étude de faisabilité d'un « Centre européen de promotion de la pierre et de ses métiers » à Châtillon-sur-Seine. Quant au financement de ce projet, il pourrait provenir d'aides de l'Etat et des collectivités concernées mais aussi être porté par les différentes structures professionnelles. Enfin, sa localisation dans le Châtillonnais permettrait de faire appel à des crédits de l'Union européenne. Le site pourrait, dans le cas d'un choix de bâti ancien, permettre une restauration qui pourrait être conçue comme un chantier école d'insertion professionnelle. Enfin, il devra s'inscrire dans la logique de la nouvelle politique territoriale du Conseil régional « Cœurs de territoires ».**

2° Aménager la mise en valeur des productions locales : l'agriculture et la viticulture

a) L'agriculture châtilonnaise : état des lieux et perspectives

L'agriculture occupe une place majeure dans le Châtillonnais. La moitié de la surface totale occupée par les 6 cantons qui le composent est mise en valeur par l'activité agricole. Celle-ci occupe 18 % des actifs. En 2000 on dénombrait 699 exploitations⁵⁹, la majeure partie d'entre elles étant située sur les cantons de Laignes, Châtillon-sur-Seine et Aignay-le-Duc.

La superficie moyenne est de 154 ha, et l'on compte près de 42 % d'exploitations dont la surface est supérieure à 150 ha (69 % pour le canton de Châtillon-sur-Seine). On trouve ainsi dans le Châtillonnais la concentration de grandes fermes la plus forte de la Côte d'Or.

On remarque également qu'à l'exception des cantons de Laignes et Montigny-sur-Aube, la population agricole châtilonnaise est plutôt âgée (21 % des exploitants ont plus de 55 ans), ce qui induit un certain nombre de conséquences sur les reprises d'activité. Ainsi, on estime à près de la moitié le nombre des exploitants sans successeur. Dès lors, on risque de voir se poursuivre le mouvement d'agrandissement des exploitations observé depuis plusieurs années. On constate néanmoins que dans certains cas le salariat débouche sur des installations nouvelles. Cette situation rend donc la question des formations d'autant plus cruciale à l'heure où la diversification et la multifonctionnalité paraissent de plus en plus caractériser l'agriculture de demain.

La production est d'abord tournée vers la culture céréalière. Les céréales (blé tendre, orge, colza...) occupent ainsi 57 % de la SAU (cultures), les oléoprotéagineux 20 %. Le canton de Laignes est le premier producteur de céréales de la Côte d'Or. L'orientation « grandes cultures, céréales et oléoprotéagineux » comprend près de 400 exploitations et cumule les 2/3 de la richesse du secteur. Toutefois, faute de transformation sur place, la production céréalière du Châtillonnais est principalement valorisée hors de ses frontières.

On dénombre 5 ou 6 silos nécessitant une remise aux normes. On peut également signaler la présence d'une station de semences. De même, il faut souligner l'importance de l'usine de déshydratation de Baigneux-lès-Juifs, particulièrement utile dans le cadre des CTE, la luzerne ayant été mise dans l'éligibilité de l'axe environnemental. Cette usine, qui occupe près d'une douzaine d'emplois permanents et assure une production de qualité (entre 12 000 et 13 000 tonnes par an), doit pour l'heure faire face également à des problèmes de remise aux normes.

Le Châtillonnais est également une terre d'élevage (10 % de l'élevage de la Côte d'Or). 25 % des exploitations ont adopté le système mixte : grandes cultures/herbivores. L'essentiel du cheptel des vaches allaitantes (46 %) et des ovins (75 %) est rattaché à des exploitations mixtes « grandes cultures/élevage » (ce système de production est pratiqué dans près des trois-quarts des exploitations du Châtillonnais). La race brune, espèce fortement valorisée, y domine (10 000 têtes ; environ 30 % de l'effectif national).

On dénombre 172 élevages de vaches allaitantes et 49 élevages de brebis⁶⁰. Comme on l'a évoqué précédemment, le Châtillonnais assure une production laitière importante avec près de 40 % de la production du département. Il ne semble toutefois pas facile d'envisager de développer ce secteur en créant des sites de transformation sur place. Trois usines situées dans l'Yonne assurent en effet cette transformation. De l'avis des personnes du monde agricole auditionnées par le CESR, il serait pour le moins téméraire d'espérer un développement sur ce secteur tant les contraintes et les risques liés à

⁵⁹ En 1988 on en dénombrait 877. Depuis 1970, le nombre des exploitations a diminué de moitié.

⁶⁰ Source : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 93.

l'activité laitière sont importants. Seules peut-être de petites unités artisanales pourraient être envisagées.

Le Châtillonnais dispose par ailleurs d'un outil précieux avec l'abattoir de Châtillon-sur-Seine. Cet établissement traite entre 1 100 et 1 200 tonnes par an et présente un intérêt économique décisif en raison de sa collaboration avec les boucheries du secteur (y compris en Haute-Marne et dans l'Yonne). De taille modeste, il semble néanmoins bien répondre aux attentes directes. Pour l'heure, il doit faire face à des difficultés d'adaptation en raison de l'obligation de retrait de la colonne vertébrale : la validation d'un dossier, déposé dans le cadre de la convention Objectif 2 et visant à mettre en place une salle d'aspiration, est actuellement en cours. Il est également prévu d'investir dans une salle de découpe. Celle-ci serait mise à la disposition de certains éleveurs souhaitant assurer directement la vente de leurs produits.

b) La relance de la viticulture

La production viticole reste relativement modeste. En 1986, le Châtillonnais s'est vu reconnaître par l'INAO une potentialité de production de vin en AOC Bourgogne sur 1 234 ha et 163,5 ha en autres appellations régionales. Suite à un plan de relance visant à replanter des vignes dans le Châtillonnais, la surface s'élève aujourd'hui à près de 160 ha (23 communes sont concernées). On dénombre actuellement 32 exploitations⁶¹.

La mise à disposition par la Chambre d'agriculture d'un technicien viticole sur la zone a permis de développer cette production. Il reste à s'orienter vers une maîtrise de la production visant à assurer une meilleure valorisation.

Le développement de ce secteur peut s'avérer être une opportunité en termes d'emplois, spécialement en direction du public féminin généralement bien adapté au travail de la vigne. Un projet est actuellement en cours pour étendre les surfaces exploitées.

On remarquera que la production est principalement orientée vers le Crémant de Bourgogne. Le Crémant du Châtillonnais représente actuellement près de 15 à 20 % de la production régionale et près de 75 % de la production du département. 250 000 bouteilles sont commercialisées chaque année. L'objectif est de parvenir à une segmentation du marché et à une identification forte du produit local (Châtillon-sur-Seine organise chaque année une « fête du Crémant »). Il serait sans doute possible de le positionner dans une gamme de prix permettant d'offrir une alternative au consommateur entre un produit bas de gamme et les productions concurrentes de Champagne.

c) Les formations agricoles

Outre les centres de formations dans le domaine de la forêt et du bois évoqués précédemment, l'enseignement agricole dans le Châtillonnais est assuré par le LEGTA « la Barotte » de Châtillon-sur-Seine et par la Maison familiale et rurale de Baigneux-les-Juifs.

Le premier propose des formations allant de la 4^{ème} technologique au bac professionnel et technologique (productions animales et végétales/technologies animales et technologies des aménagements), en passant par le BEPA (productions animales et végétales) et la seconde. A noter que le Lycée de La Barotte comprend également la seule section d'enseignement supérieur du

⁶¹ Pour l'année 2000, la CCI de Dijon avance un chiffre d'exploitations « vignes d'appellation » de 57 (CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques*. Op. cit. p. 27). Il est intéressant de noter la progression : 4 exploitations en 1979 ; 6 en 1988 (ibid.)

Châtillonnais avec une classe de BTSA « génie des équipements agricoles ». L'établissement compte près de 200 élèves et environ 50 apprentis en alternance (dont 75 % d'internes). De l'avis même du directeur, il paraît difficile pour le moment de concevoir une augmentation de ces effectifs, la concurrence avec les autres établissements étant forte (par exemple Vesoul ou Quetigny) et la zone d'attractivité étant largement ratissée. En raison de la demande de plus en plus forte de diversification, le Lycée envisageait de se repositionner sur trois secteurs principaux de formations : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'environnement (production agricole), la filière cheval. Pour le moment, le ministère de l'Agriculture, autorité de tutelle, n'a toujours pas manifesté son accord. Seule la création d'une « filière cheval », s'inscrivant dans une complémentarité avec d'autres domaines d'activités comme le tourisme et l'aménagement rural, semble pour l'instant retenir l'attention du ministère.

La Maison familiale et rurale de Baigneux-les-Juifs propose également des formations allant de la 4^{ème}/3^{ème} préparatoire au BEPA (service aux personnes et entretien de l'espace rural) et BTA (service en milieu rural et gestion des services en collectivités). Elle offre également une formation aux métiers de la pierre évoquée précédemment. Au total l'établissement compte près de 170 élèves répartis dans trois structures : 2 à Baigneux-les-Juifs et 1 à Aisey-sur-Seine. Elle a parallèlement mis en place un Centre permanent d'initiation à l'environnement.

➤ Les propositions du CESR

L'agriculture du Châtillonnais doit aujourd'hui faire face aux évolutions qui touchent l'ensemble du monde agricole français. Fortement dépendante des contraintes d'un marché mondialisé, il lui faut trouver les moyens de préserver son savoir-faire, la qualité de ses productions, et de s'inscrire dans un schéma de développement durable, respectueux de la nouvelle donne environnementale.

Le CESR a constaté qu'entre autres éléments permettant de la caractériser, l'agriculture châillonnaise reste principalement marquée par une faible valeur ajoutée. Toutefois, elle repose, dans l'ensemble, sur des exploitations qui présentent une grande technicité et une bonne maîtrise des risques. Il semble dès lors possible d'envisager une orientation vers une plus grande valorisation de la production. Fort de ses caractéristiques environnementales, le Châtillonnais peut prétendre, dans le cadre d'une démarche concertée entre les agriculteurs mais également entre ces derniers et les autres représentants du monde économique (industrie, artisanat, tourisme...), à devenir demain un exemple en matière de gestion durable de l'espace et d'agriculture raisonnée.

➤ **Les nouvelles techniques de production et d'exploitation permettent la mise en place d'une agriculture respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi, il convient de favoriser le dialogue et la communication entre les exploitants et le grand public. Cette démarche est un préalable indispensable à l'implantation d'activités permettant de valoriser la production locale, mais dont certaines conservent pour l'heure une image largement négative (porcheries par exemple).**

➤ **En parallèle, il faut encourager l'implantation de sites de transformation (tourteaux de colza par exemple). En ce sens, il convient de renforcer très rapidement l'activité de l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs qui est un bon exemple de l'utilisation rationnelle des ressources locales (mobilisation des déchets de la filière bois) dans une perspective de recherche de produits de substitution face aux conséquences de la crise de l'ESB (luzerne notamment). La préservation d'un tel outil, qui doit pour l'heure faire face à d'importantes difficultés de remise aux normes, s'avère indispensable.**

➤ **L'agriculture châillonnaise doit s'inscrire dès à présent dans le schéma global de développement du territoire. Il lui faut donc se tourner vers des productions lui permettant de s'insérer dans la démarche environnementale (bio-carburants, agriculture biologique...) et touristique (gîtes ruraux, classes vertes, fermes auberges...). La valorisation d'une « filière cheval » peut également participer à la mise en place d'une activité équestre de plus en plus prisée.**

➤ **La dynamique créée par les nombreuses réunions du groupe agriculture au sein du Conseil de développement a permis de rompre le sentiment d'isolement dans lequel se trouvent plusieurs éleveurs du Châtillonnais. Il importe de maintenir cette voie en favorisant les regroupements. Ces derniers pourraient déboucher sur la tenue de réunions d'études et de confrontation des expériences. Ils constituent également un élément de réponse face aux difficultés connues en matière de transmission des exploitations.**

Le vignoble du Châtillonnais reste pour l'heure de taille modeste. Le CESR a pu constater que sur la question de son développement, il n'existait pas réellement de consensus pour le moment. Si d'aucuns y voient une activité à fort potentiel (notamment en ce qui concerne l'emploi), d'autres considèrent au contraire qu'il est difficile de faire plus en l'état actuel de la surface exploitée et de la production, et qu'il convient dès lors de s'orienter vers une diversification de l'activité des exploitants, notamment en direction du tourisme vert. En tout état de cause, le CESR est convaincu que la production actuelle peut certainement tenir son rang sur le marché des vins de Bourgogne pour peu qu'une politique volontariste de développement et de positionnement soit réellement engagée. En outre, le Châtillonnais ne saurait manquer l'occasion de miser sur son rôle de premier plan dans la production de Crémant de Bourgogne.

- **Promouvoir et accentuer la politique de communication et de valorisation de la production viticole châillonnaise afin de parvenir à une meilleure identification du produit (notamment « Crémant du Châtillonnais »).**

- **La valorisation de l'activité viticole du Châtillonnais pourrait passer par un rapprochement avec le vignoble du Tonnerrois dont les caractéristiques sont sensiblement identiques. A cet effet, la création d'une structure de commercialisation unique et l'adoption d'un plan marketing commun, peuvent constituer une voie de développement à explorer. Cette collaboration pourrait en outre constituer un élément de rapprochement économique entre ces deux Pays, proches l'un de l'autre par beaucoup d'aspects.**

- **La mise à disposition, par la Chambre d'agriculture par exemple, d'un technicien spécialisé dans le secteur de l'œnologie s'impose afin d'appuyer les efforts des viticulteurs du Châtillonnais dans la valorisation de leur production. Ce soutien technique devrait prendre en compte les besoins en termes de vinification et de commercialisation.**

3° Renforcer et encourager les pistes de développement complémentaires : le tourisme et l'environnement

a) Une activité touristique « à l'état brut »

Malgré un développement des activités touristiques soutenu par les pouvoirs publics depuis une dizaine d'années et une sensible amélioration de la situation, le Châtillonnais accuse toujours un certain nombre de faiblesses pour l'organisation de son activité touristique.

Là encore, sa situation géographique et son enclavement jouent sans nul doute un rôle négatif en tenant ce territoire à l'écart des grands flux touristiques. Le Pays Châtillonnais fait principalement l'objet d'un tourisme de passage qui se dirige en général vers le sud de la France. Toutefois la durée moyenne de séjour, bien que courte, est semble-t-il en hausse et supérieure à celle observée en pays beunois. Le nombre croissant de gîtes peut sans doute expliquer en partie cette situation.

Il est assez difficile d'évaluer avec précision la fréquentation touristique réelle dans le Châtillonnais faute pour le moment d'étude précise. On suppose toutefois que celle-ci reste faible. De la même façon, on ne dispose d'aucune précision sur la répartition entre touristes français et étrangers. Tout au plus peut-on considérer que celle-ci suit la tendance observée au niveau régional, à savoir une stagnation du nombre de touristes français et une légère hausse de la clientèle d'Europe du nord (Benelux, Allemagne, Grande-Bretagne).

Concernant l'offre touristique, et spécialement la capacité d'accueil, les efforts consentis au cours de ces dernières années ont permis d'augmenter sensiblement le potentiel du Pays Châtillonnais. Le rapport de Catherine SADON⁶² permet de constater qu'il est ainsi passé de 1 098 à 1 470 lits entre 1990 et 1999. Il convient toutefois de considérer cette hausse avec prudence en ce qu'elle masque la réalité : le secteur hôtelier et les campings ont enregistré une baisse (respectivement : 309 lits en 1999 contre 394 en 1994 et 603 lits contre 615 sur la même période). En revanche, les gîtes ruraux, les chambres d'hôtes et les gîtes de groupes ont vu leur capacité augmenter (sur la même période et respectivement : 323 contre 224, 88 contre 51, 147 contre 121). Il demeure cependant que d'importantes carences persistent, notamment l'absence de structure d'accueil de grande capacité (il serait ainsi difficile de pouvoir héberger un car complet au sein d'un même établissement). Enfin, une enquête réalisée par le CTR de Bourgogne constate que 8 hôtels seulement sont homologués, 12 ne l'étant pas (donc absents des prises en compte de l'INSEE). De même le territoire ne possède aucun hôtel « haut de gamme » (4 ou 5 étoiles). Cette absence n'est pas réellement compensée par la présence de chambres d'hôtes et de gîtes « 4 épis » à Courban et à Villeneuve-les-Converts⁶³.

On compte aujourd'hui trois offices de tourisme, à Châtillon-sur-Seine, Laignes et Recey-sur-Ource, et trois syndicats d'initiatives, à Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs et Montigny-sur-Aube. L'office de Châtillon reste le plus important et le plus actif (son activité dépasse ainsi celle de l'office de tourisme de Montbard). Il apparaît cependant qu'il n'existe pas réellement de politique à l'échelle du Pays. L'offre reste donc atomisée. De la même façon, les actions communes avec le Tonnerrois n'ont pour le moment pas permis de développer la notoriété du Châtillonnais qui conserve une image confuse.

Force est alors de constater qu'en substance « l'activité touristique dans le Châtillonnais est faible : les offres touristiques sont peu développées, les capacités d'hébergements sont insuffisantes et des

⁶² *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. pp. 106-108.

⁶³ 52,9 % des gîtes ont 3 épis, 33 % des hôtels ont 2 étoiles (source : *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 108). Le récent rapport de la CCI de Dijon indique que le nombre total d'établissements dans le secteur « café-hôtel-restaurant » s'élève à 71, dont 16 hôtels (CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques*. Op. cit. p. 113).

produits commerciaux autour du tourisme existent mais ne sont pas commercialisables pour l'instant »⁶⁴.

b) Un potentiel culturel à développer

Le Pays Châtillonnais est riche d'un patrimoine architectural et archéologique, mais il n'est pas pour le moment suffisamment mis en valeur et souffre donc d'un manque cruel de notoriété.

On ne peut que regretter à cet égard que le Trésor de Vix n'ait pu être mis plus en valeur en raison notamment de l'échec de l'agrandissement du Musée de Châtillon-sur-Seine. Cette situation constitue évidemment une entrave au bon développement touristique du Pays, le Cratère de Vix, mondialement connu, pouvant en l'espèce jouer un rôle moteur en terme d'attractivité.

On doit également encourager l'exploitation de nombreux sites archéologiques, dont les emplacements sont connus, mais qui restent pour l'heure insuffisamment mis en valeur. Dans le même ordre d'idées, il convient de tirer tout le potentiel que recèlent les nombreux édifices architecturaux répartis sur le territoire (châteaux, églises, abbayes) non encore visitables. Au vu du développement depuis quelques années du tourisme « industriel », il serait également intéressant d'explorer la piste de la métallurgie. Il est par exemple envisageable de prévoir la mise en place de circuits comprenant la visite de sites en activités et vestiges du passé (fonderies, haut-fournaux...). Enfin, il est nécessaire de renforcer l'attractivité de sites prestigieux comme l'Abbaye du Val-des-Choues ou l'Abbaye de Molesme (entre 1999 et 2000, cette dernière a connu une baisse de fréquentation de près de 48 %).

c) Miser sur les ressources naturelles

Zone rurale, le Châtillonnais a conservé une nature intacte. Ses espaces, ses paysages sont des atouts majeurs qui ont fait l'objet de mesures spécifiques de protection. Comme on l'a vu plus haut, on y trouve de nombreuses espèces animales et végétales préservées. Deux sites ont ainsi été classés par arrêté ministériel : d'une part, et depuis 1943, l'étang de la Forge et ses abords et le cours de la rivière La Coquille située sur la commune d'Aignay-le-Duc ; d'autre part, depuis 1931, la source de la Douix sur la commune de Châtillon-sur-Seine.

Plusieurs périmètres sont également en ZNIEFF, comme par exemple la forêt de Lugny, qui s'étend sur les communes de Voulaines-les-Templiers, Recey-sur-Ource, Leuglay et Essarois, ou la source de la Douix à nouveau. Le Pays Châtillonnais est d'autre part classé en zone Natura 2000 en raison de ses marais tufeux et de ses sites à Sabot de Vénus. Il comprend enfin des zones de protection des oiseaux (les ZICO) : la forêt de Jugny et la forêt de Châtillon-sur-Seine et ses environs.

On peut signaler qu'un projet de parc naturel régional engagé par la CCI de Langres, et qui aurait dû englober les six cantons du Châtillonnais dans un périmètre comprenant une partie de la Champagne-Ardenne, a pour le moment été suspendu.

On sait également toute l'importance de la ressource en eau sur ce territoire. De nombreux lacs et plans d'eau déjà aménagés pourraient assurer le développement d'activités de loisirs. De même, eu égard au potentiel que représente la vallée de la Seine en terme de pêche notamment, on peut envisager la valorisation des parcours existants. Le Châtillonnais compte en effet de nombreux étangs à brochets et plusieurs rivières à truites de 1^{ère} catégorie. Une étude sur le tourisme halieutique est d'ailleurs en cours.

⁶⁴ *Diagnostic du Pays Châtillonnais*. Op. cit. p. 105.

Avec ses espaces boisés et giboyeux, ce territoire offre également des opportunités réelles pour le développement de la chasse. Cette activité, traditionnellement importante dans le Châtillonnais, regroupe près de 2 345 adhérents répartis dans 114 sociétés de chasse. Par ailleurs, la zone est connue et appréciée par les spécialistes français, mais aussi, semble-t-il, par les chasseurs européens (notamment allemands). Là encore, en complémentarité avec la mise en place de sites d'accueils adaptés à ce type d'activité, il est possible d'envisager d'offrir des week-end « à la carte » susceptibles d'attirer une clientèle généralement aisée. Reste toutefois à examiner les pistes permettant d'encourager cette dernière à consommer sur place.

Un autre public peut également trouver son compte dans l'aménagement de randonnées équestres. Le Châtillonnais bénéficie en effet de la présence sur son territoire de plusieurs centres : Beaunotte, Bure-les-Templiers, Châtillon-sur-Seine, Grancey-le-Château, Griselles, Salives. Dans une démarche combinée avec le développement agricole (filiale cheval/environnement) il devient alors concevable de trouver là un potentiel d'attractivité certain.

Enfin, il faut souligner que le développement de la Maison de la Forêt de Leuglay doit lui aussi être privilégié. De la même façon, la réalisation d'un « *centre européen de promotion de la Pierre et de ses métiers* » présente une occasion de renforcer l'attractivité du territoire qu'il ne faut pas négliger.

➤ Les propositions du CESR

Au cours de ses auditions, le CESR a pu prendre la mesure de l'importance du pôle touristique comme vecteur du développement du Pays Châtillonnais. De nombreux acteurs du monde économique, du monde agricole, du monde associatif, ont en effet exprimé leurs fortes attentes en ce domaine. Tous ont cependant convenu qu'il ne saurait être question de miser uniquement sur cette voie pour rendre au Châtillonnais l'attractivité à laquelle ses nombreuses ressources lui permettent de prétendre. En plein accord avec cette prudente vision de la place que doit tenir le tourisme dans le schéma global de développement du territoire, le CESR souhaite que l'ensemble des acteurs s'emploie à définir et à concrétiser les synergies nécessaires au soutien de cette ambition.

➤ La mise en réseau des offices de tourisme et des syndicats d'initiatives du Châtillonnais constitue une première étape dans l'élaboration d'un projet commun de développement de l'activité touristique. Elle doit cependant être complétée par un indispensable maillage de l'offre et une meilleure communication (on pourrait envisager par exemple la réalisation d'un site Internet unique en liaison avec le portail de la Région Bourgogne).

➤ Pour être attractive, l'offre d'activités touristiques doit être innovante et complète. Cette ambition n'impose cependant pas qu'il faille nécessairement chercher à en implanter de nouvelles. Il convient ainsi de s'appuyer sur l'existant et d'assurer sa mise en valeur : le bois, la pierre, l'agriculture sont autant d'atouts du Châtillonnais qui peuvent constituer l'ossature d'un tourisme vert de qualité (par la mise en place, par exemple, de circuits pédestres, équestres et de véloroutes, basés sur la connaissance de l'environnement et de ses ressources, et dont la Maison de la forêt et le futur « Centre européen de promotion de la pierre et de ses métiers » constitueraient les pivots).

➤ De même, la réputation du massif cynégétique châtillonnais, notamment sa forêt domaniale, permet d'envisager des potentialités de développement touristique basées sur cette activité. Il apparaît donc souhaitable, faute de données précises pour le moment, d'entamer une étude spécifique permettant d'en mesurer l'impact économique et touristique (pouvant être inscrite au titre du volet territorial du contrat de Plan Etat-Région). On pourrait lui associer le secteur de la pêche.

➤ Il convient de s'appuyer sur le rôle moteur que peut jouer le Musée de Châtillon-sur-Seine, en sachant tirer tout le parti du « Trésor de Vix » et de son fonds en général. En ce sens, les collectivités partenaires de la Ville doivent s'engager pleinement dans un nouveau projet d'aménagement du Musée, prenant en compte les exigences d'une muséographie moderne et valorisant pleinement le caractère unique des pièces qui y sont présentées.

Conclusion

Longtemps les politiques d'aménagement du territoire ont été orientées vers la promotion de grandes infrastructures et la redistribution de l'activité afin de compenser les logiques d'agglomération et de concentration de l'activité sur les plus grands pôles urbains.

Au cours de ces dix dernières années, les évolutions qui ont marqué la France ont conduit à rompre avec la logique visant à privilégier les points forts plutôt que d'investir dans les zones en perte de vitesse. Les potentialités d'un développement endogène et la dynamique des acteurs locaux sont ainsi devenus des éléments clés de la politique territoriale. L'émergence de la notion de pays en 1995, et l'approfondissement de leur rôle avec la LOADDT du 25 juin 1999, sont l'expression de cette nouvelle orientation. Territoires de projets et vecteurs du développement local, ils sont notamment amenés à être l'outil privilégié des zones faiblement peuplées.

Toutefois, à elle seule, la mise en place des pays ne saurait suffire à répondre aux défis qui se présentent à ces zones et doit, dès lors, être complétée par une série de mesures spécifiquement adaptées. Ces dernières peuvent se décliner dans différents domaines comme l'attribution des aides (abaissement de certains seuils d'éligibilité par exemple) ou la formation professionnelle (on peut par exemple envisager la mise en place de formateurs itinérants). En bref, ce sont finalement les méthodes mêmes du développement qu'il s'agit de repenser, les besoins trouvant à s'exprimer dans les zones à faible densité de peuplement étant généralement très particuliers. La création de projets territoriaux de l'Etat est d'ailleurs le signe de l'évolution qui s'amorce actuellement quant à la cohérence des interventions « classiques » de l'Etat dans les territoires. De même le récent lancement par l'Union européenne de l'étude « Marketowns »⁶⁵ visant à mieux comprendre les mécanismes du développement local dans 5 pays, dont la France, démontre que ces préoccupations dépassent largement le seul cadre national.

En parallèle, il convient que l'offre d'infrastructures puisse également répondre à un autre phénomène qui se retrouve trop souvent dans ces zones faiblement peuplées : l'enclavement. Le Châtillonnais constitue un bon exemple de cette situation où le cumul de handicaps grève les actions de développement engagées. Il est donc impératif que les communications, voirie routière, desserte ferroviaire, téléphonie mobile, y soient préservées, quand il ne s'agit pas plutôt de les développer. Mais, au-delà, c'est aussi l'image de ces zones qu'il faut restaurer. Elles doivent en effet faire face à une situation paradoxale où le rural isolé reste dévalorisé, faute de pouvoir répondre aux besoins en termes de services et d'équipements, alors même que de nombreux citoyens souhaitent aujourd'hui fuir l'urbain pour s'installer dans un cadre environnemental préservé. Des associations, comme par exemple le « Collectif Ville-Campagne » s'emploient ainsi à vanter les mérites du monde rural et, à tout le moins, à le faire mieux connaître.

Au final, on le voit, c'est donc bien une stratégie globale qui doit être mise en place pour assurer le développement des zones à faible densité de peuplement.

⁶⁵ Voir : Le Bien Public. *Rôle des bourgs dans le développement rural. Le canton de Genlis sujet d'une étude européenne*. 29 mars 2002 et Réussir terres de Bourgogne. *Marketowns. L'économie rurale à la loupe*. 12 avril 2002.

A l'issue de cette étude, le CESR considère que les Châtillonnais peuvent sans nul doute aborder leur avenir sans complexes. Fort de la dynamique créée par la mise en place du Pays, qui a restauré un dialogue entre les différentes forces vives du territoire, le Châtillonnais est aujourd'hui porteur de projets de développement qui s'appuient sur les ressources de son territoire. Il s'agit à présent de dégager les synergies nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. Si, pour ce faire, il semble impératif de rompre l'isolement dans lequel les Châtillonnais eux-mêmes ont parfois tendance à se laisser enfermer, il convient également que s'affirme une volonté politique forte qui pourra donner l'impulsion et qui saura chercher dans les pays voisins, le soutien réciproque nécessaire à la réalisation d'un développement durable.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

**Intervention de Eric TAUFFLIEB
au titre de FORCE OUVRIERE**

Le groupe CGT-FORCE OUVRIERE a pris note du travail important réalisé par la commission n° 1 sur la problématique du développement des zones rurales à faible densité de peuplement. Au-delà de l'exemple du Châtillonnais qui est clairement exprimé dans le projet d'avis et pour lequel nous partageons l'essentiel des propositions apportées par la commission, il nous semble important de rappeler ici les dérivés constatés des différentes lois sur l'aménagement du territoire que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de lois sur le « déménagement du territoire ».

Et, contrairement à ce que l'on peut penser, nous ne sommes pas très loin du problème évoqué dans l'avis : la désertification des zones rurales.

Sous cet angle, le remodelage du territoire au travers de l'application des lois Pasqua/Voynet/Chevènement amorce bien la re-localisation des autorités, et au-delà l'ère des grands regroupements observés dans la plupart des régions.

C'est l'esprit des pays et des communautés d'agglomérations dont le maillage repose sur l'assemblage des particularismes locaux, des bassins d'emplois, et du réseau associatif, balayant les délimitations historiques (communes, cantons et départements), les implantations et les circonscriptions électorales. Il s'agit de renforcer la taille critique que devront atteindre les grands pôles régionaux pour être authentifiés.

Après la construction des pays, il ne restera qu'à dissoudre les départements. Aussi, le regain d'intérêts pour l'intercommunalité ne doit pas faire illusion. Il ne s'agit plus de faciliter l'accès des petites communes aux équipements collectifs, mais de mettre cet outil de gestion en cohérence avec la régionalisation des services publics, amplifiés par les transferts de compétences. Il convient de souligner que si l'articulation intercommunalité/Pays est lisible, il ne va pas de même entre les Pays et les communautés d'agglomérations et entre ces dernières et l'intercommunalité. Ce qui rend la jonction entre les structures totalement impénétrables aux yeux des citoyens.

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur ces sujets lorsque nous aborderons le problème notamment des pays, mais on peut noter que cet ensemble déstructurant entraîne un redéploiement des entreprises au détriment des salariés et une réorganisation des services de l'Etat au détriment de l'utilisateur, donc du citoyen.

Ne nous trompons pas, nous sommes au cœur du problème. Les zones étudiées par le CESR dans son projet d'avis portent ces difficultés et se trouvent souvent désarmées face à cette nouvelle donne dont les repères sont flous et définis de façon subjective.

Au-delà de ces remarques nous voterons le projet d'avis, qui a le mérite de poser le problème à travers l'exemple du Châtillonnais.

**Intervention de Christiane PORTERET
au titre de la CGT**

Nous tenons à souligner la qualité de ce projet d'avis contenant très peu de formules « bateau », mais au contraire des propositions qui mériteraient que l'on se donne les moyens de les faire connaître non seulement aux différents acteurs et citoyens du Châtillonnais, mais au-delà, au niveau de notre région notamment.

En effet, cet avis prend l'exemple du Châtillonnais qui a ses spécificités, mais nombre des problèmes rencontrés, des raisons de ces problèmes, des propositions formulées concernent les autres zones à faible densité de population de la Bourgogne.

La conclusion de cet avis, accompagnée des propositions, pourrait être l'essentiel de cette démarche d'information.

Plusieurs aspects méritent d'être soulignés :

- l'avis souligne le vieillissement de la population du Châtillonnais, situation qui peut être réversible, notamment en repensant ce qui représente une partie importante de la vie d'un pays : l'emploi ;
- les propositions faites sont intéressantes, mais le dynamisme qui serait créé avec la mise en œuvre de ces propositions devrait encourager une plus grande diversité des filières d'emplois ;
- nous connaissons les dangers des mono-industries ;
- les services publics et leur double impact sur l'emploi représentent un enjeu important.

Mais à ce jour, il semblerait que le fossé se creuse entre les propositions faites et la réalité des orientations de ces dits services publics : poste, équipement, EDF, Trésor... qui, sous couvert de nouvelles technologies se concentrent... d'où l'intérêt que cet avis ne prenne pas la poussière dans divers tiroirs.

Un autre aspect à relever, les suppressions d'emplois. Le Châtillonnais en a connues ces dernières années, les problèmes actuels montrent l'irréversibilité économique des fermetures d'entreprises (textile).

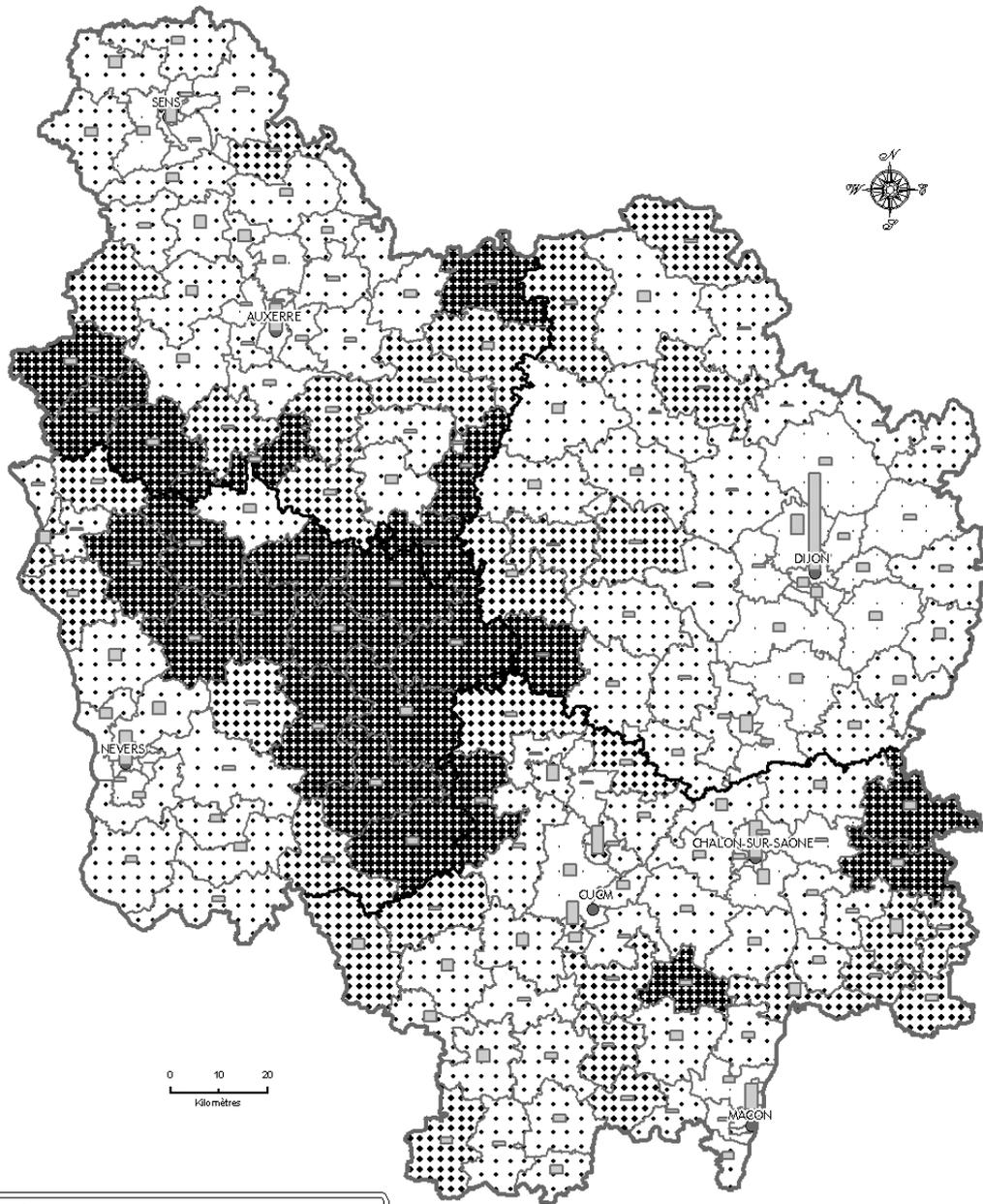
Une dernière constatation, le repli sur soi dans ces zones entraîne les problèmes constatés, d'où l'intérêt de la notion de complémentarités de solidarité à développer entre les diverses structures d'aménagement durable et équilibré du territoire.

Nous voterons cet avis.

ANNEXES

ANNEXE 1

Répartition des plus de 65 ans



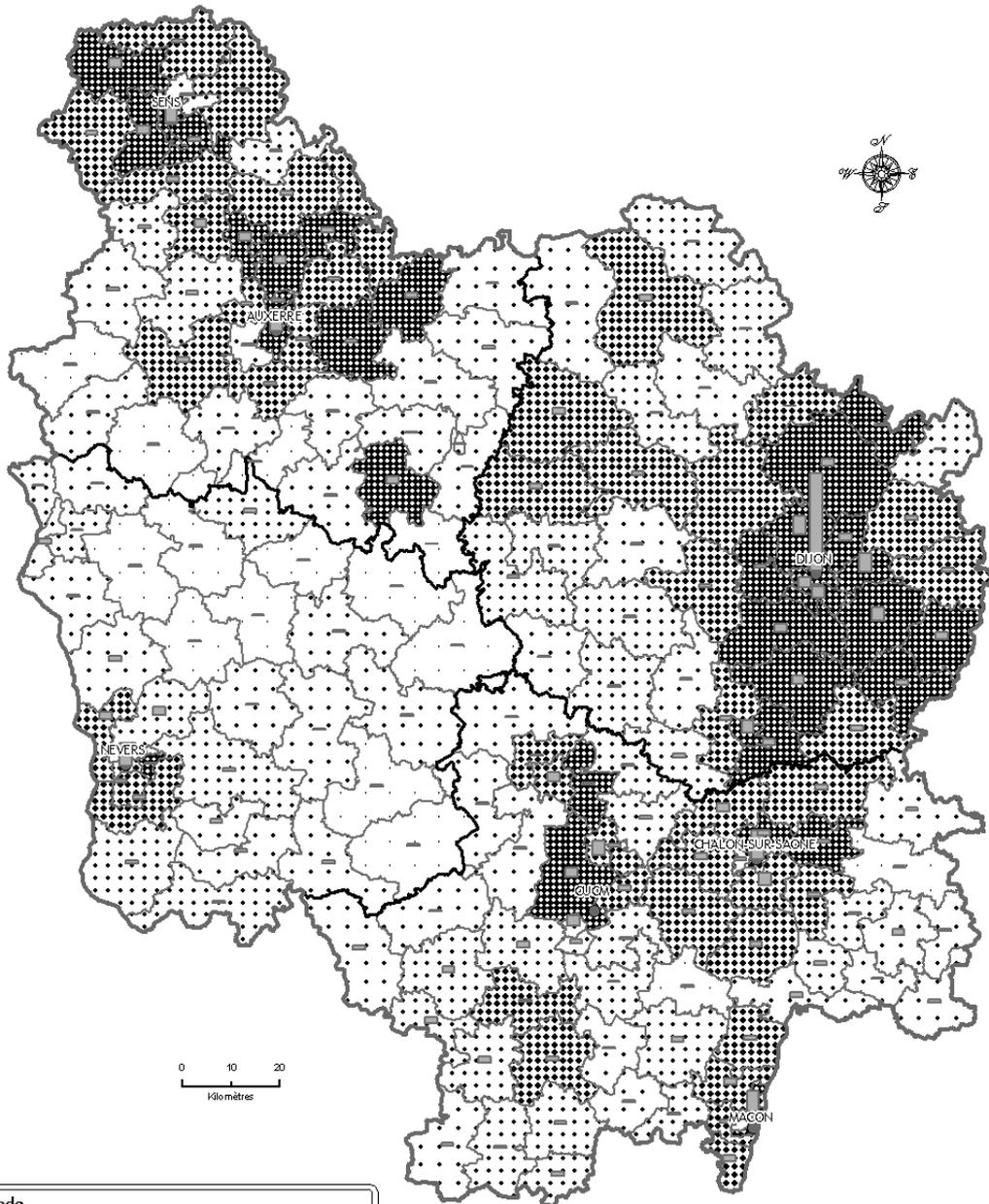
Légende

	Région		% de plus de 65 ans
	Département		7 - 16
	Villes principales		17 - 20
	12 000		21 - 24
	Nb de plus de 65 ans		25 - 28
			29 - 35

Sources : IGN BD-Carto, INSEE RP 99, CRB.

ANNEXE 2

Répartition des moins de 25 ans



Légende

	Région		% de moins de 25 ans
	Département		19 - 22
	Villes principales		22 - 25
	26 000		25 - 28
	Nb de moins de 25 ans		28 - 30
			30 - 37

Sources : IGN BD-Carto, INSEE RP 99, CRB.



ANNEXE 3 : DECOUPAGE COMMUNAL DU CHATILLONNAIS

(Source : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques. 1^{er} trimestre 2002*)



ANNEXE 4 : DENSITES POPULATION DANS LE CHATILLONNAIS

(Source : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques*. 1^{er} trimestre 2002)

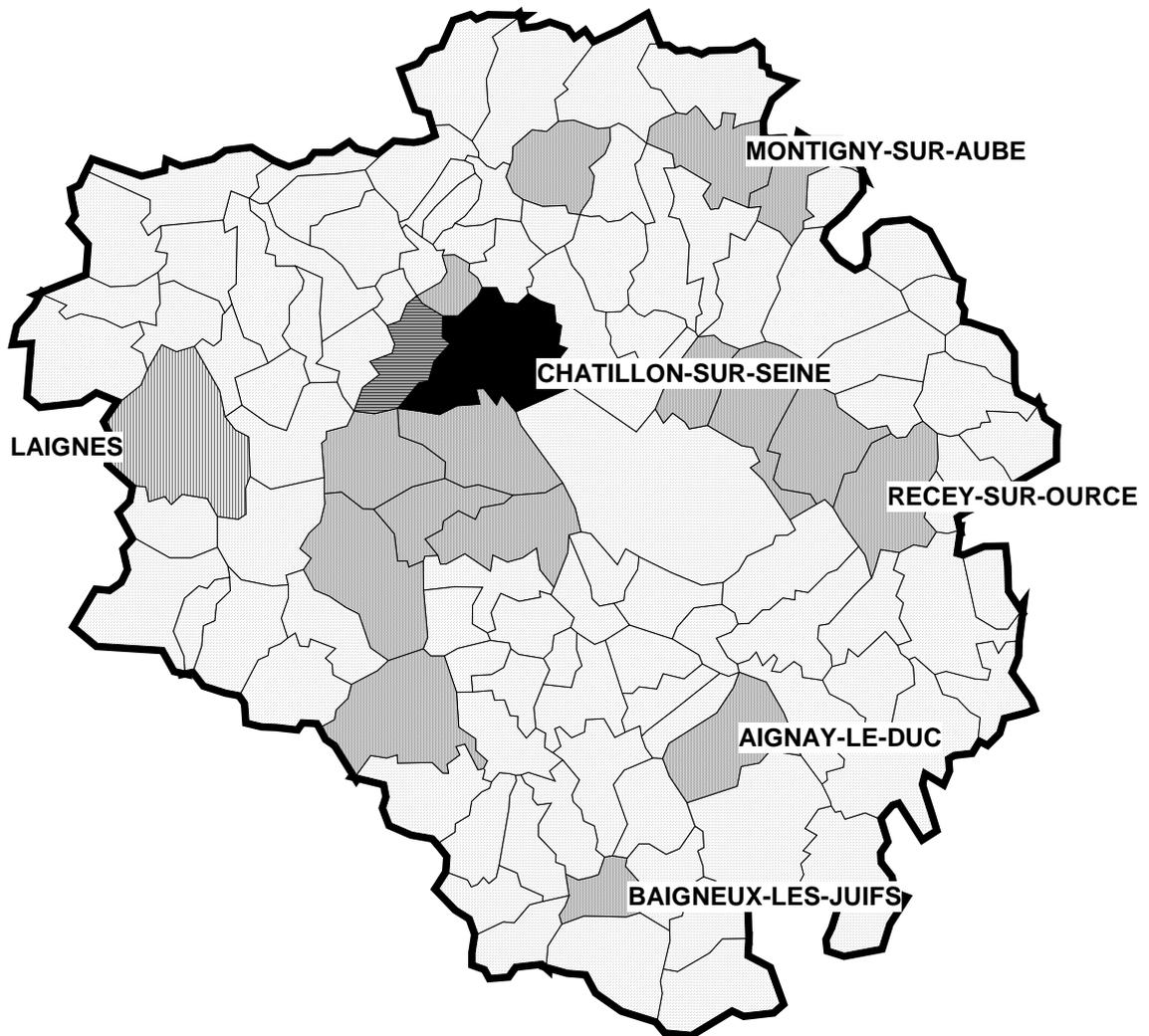
**Nombre d'habitants par km²**

Le nombre entre parenthèse représente le nombre de communes concernées

■	70 - 164	(1)
■	60 - 70	(1)
■	50 - 60	(1)
■	40 - 50	(1)
■	20 - 30	(6)
▨	10 - 20	(32)
□	1 - 10	(71)

ANNEXE 5 : REPARTITION DE LA POPULATION SANS DOUBLES COMPTES

(Source : CCI Dijon. *Le Châtillonnais. Eléments économiques*. 1^{er} trimestre 2002)

**Nombre d'habitants**

- 6269 habitants
- ▨ 1042 habitants
- ▩ 881 habitants
- ▧ 250 à 500 habitants
- ░ 0 à 250 habitants

